

Procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité du 10 mars 2010

Etaient présents

Représentants de l'Administration

Titulaires

Hervé BARBARET

Administrateur Général du Musée du Louvre

Carole ETIENNE-BOISSEAU

Directrice des ressources humaines

Jean-Marc IROLLO

Directeur adjoint des ressources humaines et du développement social

Alain BOISSONNET

Directeur de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Suppléants

Sophie LEMONNIER

Directrice adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Jean-Pierre CLÉMENT

Directeur adjoint de l'architecture, de la muséographie et des techniques

Natacha MOREAU

Directrice adjointe de l'accueil, de la surveillance et de la vente, Sous direction de l'accueil et de la vente

Membres de droit

Personnes qualifiées

Yann ROGIER

Inspecteur hygiène et sécurité

ACMOs

Alix HARROUK

Alain BALDACCHINO

Nathalie TCHENQUELA

Brigitte COTTEVERTE

Chargée de mission hygiène, sécurité et conditions de travail

Nathalie DURKHEIM

Psychologue

Hélène MAHE

Chef du service formation et GPEC

Représentants du personnel

CGT

Anne-Marie HADBI
Christa HENOCQ
Didier MARTIN
Nacéra TAIBI

Franck BOYER
Gary GUILLAUD
Manuel MERLET

CFDT

Sophie BERTHOMIEUX

Christiane ISAAC

SUD CULTURE

Elisa FRIEDRICH
Mathias BOGNON
Julia RIGADE

Experts

Capitaine DUARTE – *SPSI*

Xavier MILAN - *Chef du service de la Communication interne, DRHDS*

Farida LAIDAOUI - *Chef du service Intérieur, DRHDS*

Laetitia GIRBEAU - *Gestionnaire administratif « hygiène-sécurité » et insertion des personnels administratifs, DRHDS*

Absents excusés

Serge LEDUC - *Directeur de la surveillance*

Catherine SUEUR – *Administratrice adjointe générale*

Juliette ARMAND - *Directrice de la production culturelle*

Françoise MOREAU - *Médecin de prévention*

Christine LALO - *ACMO*

Catherine MALLEGOL – *CGT*

Sébastien NEE – *CGT*

Nabil LAHIANE – *CGT*

Sommaire

I.	Approbation des procès verbaux du 10 novembre 2009 et 7 janvier 2010.....	6
II.	BHSCT 2009 (pour information)	10
III.	Présentation des formations hygiène sécurité du travail et handicap validées au titre du plan formation 2010 (pour information)	12
IV.	Papripact 2009 (pour avis)	16
V.	Bilan du service médical 2009 (pour information)	17
VI.	Bilan de la psychologue 2009 (pour information)	20
VII.	Bilan de l'IHS 2009 (pour information).....	24
VIII.	Suivi des actions CHS et suivi de l'inspection IHS des ateliers de la DAMT (pour information).....	28
IX.	Programmation visites CHS 2010.....	39
X.	Questions diverses.....	39

La séance débute à 14 h 15, sous la présidence de M. BARBARET.

Mme RIGADE

Avant de commencer, nous souhaitons faire une déclaration.

M. BARBARET

Je veux bien que vous preniez un micro pour la déclaration que vous allez lire, qui sera évidemment versée au PV.

Mme RIGADE

« Les représentants SUD Culture ne siégeront pas aujourd'hui. En effet, la procédure disciplinaire entamée contre Christelle GUYADER, secrétaire nationale de SUD Culture, est clairement un message de rupture de dialogue émis par la Direction du musée envers notre organisation syndicale. La méthode choisie paraît d'autant plus déloyale que cette militante syndicale s'est beaucoup investie dans les instances de dialogue social du musée, notamment le Comité technique paritaire et la Commission d'action sociale, mettant son énergie à travailler pour l'intérêt collectif des salariés et ce, toujours dans le respect des personnes.

Que penser d'une procédure lancée trois mois après les faits reprochés, sans aucune convocation intermédiaire ni même rappel à l'ordre exprimés par sa hiérarchie ? Tout ceci s'apparente plus à une mesure d'intimidation gardée au chaud et courageusement dirigée vers une seule personne.

Rappelons que le contexte de la journée du 3 décembre 2009 démontre bien qu'il s'agissait d'un acte collectif de fermeture des accès publics de la Pyramide, dans le cadre d'un préavis de grève déposé par l'ensemble des organisations syndicales du ministère, dont les représentants étaient eux-mêmes présents aux côtés des grévistes.

Le motif soutenant la demande de sanctions paraît d'autant plus mineur que face à la violence des annonces gouvernementales de restriction des budgets publics, de non-remplacement de postes et de restructurations conduites à la hache, car imposées dans délais anormalement courts pour être soutenables par les salariés concernés, la riposte du 3 décembre ne dépassait pas les méthodes traditionnellement employées pour se faire entendre.

Nous privilégierons toujours les formes d'actions collectives qui, à défaut de permettre toujours la satisfaction des revendications portées, portent l'espoir d'une transformation du travail vers plus de justice sociale et non le repli sur soi destructeur de l'individu. Aucune mesure d'intimidation, quelle qu'elle soit, n'empêchera l'expression du malaise grandissant ressenti par les travailleuses et les travailleurs de ce musée à tous les niveaux hiérarchiques.

En tant qu'organisation syndicale, notre devoir n'est pas d'accompagner ce malaise mais de le combattre avant que celui-ci ne génère des dégâts humains irréparables. Ce combat passe parfois, comme au mois de décembre, par une réappropriation du lieu de travail,

salvateur car affirmant une volonté d'agir sur celui-ci par tous ceux et celles qui l'animent quotidiennement et qui ne peuvent se résigner à subir des mesures qu'ils ne méritent pas.

Nous aurions souhaité siéger par respect envers les acteurs investis sur la prévention des risques, la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail présents aujourd'hui et aussi par respect pour les salariés que nous représentons. Mais la méthode utilisée pour tenter d'affaiblir le syndicalisme que nous portons et les agents qui le soutiennent ne nous permet pas de croire un instant que le dialogue institutionnel puisse répondre aux attentes exprimées lors du conflit de décembre. »

M. BARBARET

Merci. Acte est pris de votre déclaration. À ce stade, la seule chose que nous souhaitons est de savoir ce qui s'est passé tout au long de cette matinée.

Après cette déclaration de l'organisation SUD Culture, je demande à Jean-Marc IROLLO si les conditions de quorum sont réunies pour que la séance d'aujourd'hui puisse continuer.

Les élus SUD Culture quittent la séance.

M. IROLLO

Malgré le départ des représentants de SUD Culture, nous avons le quorum pour siéger valablement lors de ce CHS puisque l'organisation CGT siège, ainsi que l'organisation CFDT. Nous avons donc six représentants des organisations syndicales et cinq représentants de l'Administration, soit onze représentants sur dix-neuf, le quorum étant de 50 %.

M. IROLLO procède à l'appel

M. LEDUC est représenté par Mme Natacha MOREAU. Mme SUEUR, suppléante et Mme ARMAND sont excusées.

Parmi les membres de droit, le Dr Françoise MOREAU est excusée car souffrante. Le point 5 « Bilan du service médical 2009 » qu'elle devait présenter est donc reporté à un CHS ultérieur. En revanche, M. Yann ROGER, Inspecteur hygiène et sécurité, est présent.

S'agissant des ACMOs, Mme LALO est excusée.

Pour les organisations syndicales, Mme MALLEGOL, M. NEE et M. LAHIANE, de la CGT, sont excusés.

Nous n'avons pas d'expert présenté pour les organisations syndicales.

Compte tenu de la rotation habituelle, le secrétariat adjoint de séance, si vous l'acceptez, est confié à la CFDT. Merci.

M. MARTIN

Pour revenir au quorum, on dit qu'il y a 50 %, mais il me semble que le nombre des représentants du personnel doit excéder de deux personnes au moins celui de la partie administrative. Selon l'article 35, les représentants du personnel sont là en fonction du nombre d'agents disponibles...

M. IROLLO

Le quorum est atteint, mais se pose la question des votes. Il s'agit de deux choses différentes. S'agissant des votes, si vous le souhaitez - et cela nous arrive parfois aussi en CTP... La parité doit être respectée en CTP, le CHS n'est pas une instance paritaire. Il y a effectivement cette disposition pour les points présentés pour avis, et il n'y en a qu'un seul.

Il doit donc y avoir en effet un représentant des organisations syndicales de plus que les représentants de l'Administration. Au moment du vote pour avis, deux représentants de l'Administration ne participeront pas au vote. Mais il ne s'agit pas d'une question de quorum.

M. BARBARET

Merci pour ces précisions. Je vous propose d'aborder le premier point de l'ordre du jour.

I. Approbation des procès-verbaux du 10/11/2009 et 7/01/ 2010

M. IROLLO

Ces PV ont été revus par l'Administration et avec beaucoup d'attention, comme d'habitude, par les secrétaires adjoints de séances, qui étaient SUD Culture pour le premier et la CGT pour le second. Nous attendons les éventuelles observations.

Nous commençons par le PV du 10 novembre. Y a-t-il des observations ou précisions ? Non ?

Nous votons séparément sur chacun d'entre eux.

PV du 10 novembre 2009

M. IROLLO

Je propose de passer au vote sur l'approbation du PV du 10 novembre.

M. GUILLAUD

Une inversion est à signaler en page 15 entre l'intervention de Mme COTTEVERTE et la mienne.

M. IROLLO

C'est donc Mme COTTEVERTE qui s'exprime en premier et vous en second. En fait, l'intervention est donc unique pour vous, elle n'est pas faite deux fois. C'est bien cela ? Bien.

Sous réserve de cette modification, l'approbation du PV du 10 novembre est soumise au vote.

Pour : 3 votes (Administration)

Abstention : 6 votes (CGT, CFDT)

PV du 7 janvier 2010

M. IROLLO

Le PV a été signé par la CGT. Avez-vous des observations ?

M. MARTIN

En page 6, après le paragraphe relatif à l'intervention de Mme COTTEVERTE, il convient d'ajouter : « ...un certain nombre d'annexes qui étaient demandées dans le cas de ces... » et non « *demandeurs* ». L'annexe est demandée.

M. IROLLO

De quelle ligne s'agit-il ?

M. MARTIN

La dernière ligne de l'intervention de Mme COTTEVERTE, en page 6. Juste avant « fiche n° 1 », la dernière phrase.

M. IROLLO

D'autres remarques ?

M. MARTIN

En page 7, il y avait 45 personnes sur les trois ans et la précision disait : « ...environ 15 personnes par an ». Cela se trouve tout en haut de la page 7 à la deuxième ligne.

En page 8, il a été demandé d'ajouter une phrase, ce qui n'a pas été fait. Juste après « *compenser le handicap pour permettre l'accès à son poste de travail...* » On entendait Mme COTTEVERTE dire aussi : « ...dans la continuité des actions d'aménagement que l'on fait depuis plusieurs années dans le cadre du protocole et avoir aussi des actions pour permettre l'accès à son poste... ».

Toujours en page 8, juste en dessous, la date inscrite sur le PV est 2011. Il y a une petite confusion car on entend Brigitte COTTEVERTE qui parle de 2010 et il est inscrit en 2011. J'ai demandé à ce que la correction soit apportée mais c'est toujours la date de 2011 qui figure dans le document. Vous intégrez les deux choses. En fait, c'est 2010 pour s'attacher à la communication, et pour 2011, c'est la gestion du maintien en poste.

En bas de la page 8, fiche n° 7, il est inscrit : « ... outils d'évaluation et de tableaux de bord... » Or, Mme COTTEVERTE parle de « *tableaux de suivi* ». Après avoir vérifié le document, il est précisé : « *tableaux de bord de suivi* ». Que doit-on mettre ?

Mme COTTEVERTE

« *Outils d'évaluation et de tableaux de bord* ».

M. IROLLO

Nous conservons « *tableau de bord* ».

M. MARTIN

D'accord.

En page 10, la CGT a finalement réussi à entendre, après une quinzaine d'écoutes, ce que disait M. CROISIC, placé assez loin du micro. Il disait : « *Les portes ne sont pas encore réglées, mais elles répondront à une ouverture de 50 Newton de poussée* », et non « *elles répondent* ». Si elles « *répondent* », c'est qu'elles sont réglées. Si elles ne sont pas encore réglées, c'est qu'elles doivent répondre à une norme, sinon, elles seraient réglées.

Une petite coquille est à signaler en page 12, au troisième paragraphe, quatrième ligne. Il convient de lire « *Accéder* ».

En page 13, il y a une inversion entre l'intervention de M. LEDUC et celle de M. GUILLAUD qui se trouve en page 14. Celle de M. GUILLAUD intervient avant celle de M. LEDUC. M. GUILLAUD venait de dire « *Effectivement, si c'est un oubli de badge, on comprend mieux* » et M. LEDUC disait « *Quand on a oublié son badge, on ne peut rien faire* ».

En page 19, il manque les deux premières phrases de l'intervention de Mme ETIENNE-BOISSEAU. Mme LAIDAOUI termine son texte par : « *...et d'autres addictions.* » À la page suivante, le texte commence par « *...avons imaginé en termes de coûts...* ». Nous ne voyions pas ce que cela voulait dire. En fait, Mme ETIENNE-BOISSEAU déclare : « *J'avais estimé que c'était une bonne idée que d'essayer de grouper les deux thématiques. En analysant les candidatures que nous avons reçues, les offres étaient assez éloignées de ce que nous avons imaginé en termes de coûts.* » Il manque deux phrases.

M. IROLLO

Nous allons les reprendre. Il doit s'agir d'un mauvais « copier-coller ».

Mme HENOCQ

Je voudrais ajouter que Didier a travaillé plus de quatre heures sur le PV. Nous nous sommes demandé si le document avait été lu correctement et je ne trouve pas cela normal.

M. IROLLO

C'est le travail d'un secrétaire de séance. Le PV résulte de la synthèse de toutes les remarques formulées.

M. MARTIN

En l'occurrence, un bon nombre de remarques n'ont pas été prises en considération.

M. IROLLO

Il y a peut-être eu deux ou trois coquilles.

M. GUILLAUD

Sur une même page, trois éléments n'étaient pas repris. C'est une grosse coquille.

M. MARTIN

Heureusement que nous les réécoutons parce qu'il y a pas mal de choses...

M. GUILLAUD

Le souci est qu'après l'écoute des bandes et le retour des corrections... Ce que nous avons cité là n'est que des retours de corrections que nous avons déjà passées, sauf l'intervention de Mme Carole Etienne.

M. BARBARET

Nous prenons note qu'un effort doit être fait. Nous prenons acte qu'il y a une marge d'amélioration. Il faudra que nous voyions comment procéder pour mieux faire. Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, je vous propose de procéder au vote.

L'approbation du PV du 7 janvier 2010 est soumise au vote.

Pour : 3 votes (Administration)

Abstention : 1 vote (CFDT)

Contre : 5 votes (CGT)

M. BARBARET

Merci. Je propose que nous passions au point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire le BHSCT 2009 pour information. Je passe la parole à Brigitte COTTEVERTE.

II. BHSCT 2009 (pour information)

Mme COTTEVERTE

Merci. Comme chaque année depuis 2005, ce bilan reprend une trame que vous commencez à connaître et présente les principaux éléments de la politique de l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité. Il fait le point sur l'activité du CHS, le nombre de réunions du CHS. Nous en avons eu quatre en 2009, dont une réunion extraordinaire sur la pandémie grippale. Vous avez dû remarquer la petite coquille relative à l'ordre du jour du CHS du 8 septembre. Cela sera corrigé dans la version destinée à être publiée en ligne.

En 2009, deux visites de CHS ont été organisées au Louvre des Antiquaires et une autre aux vestiaires Molien. Neuf réunions du groupe permanent CHS ont eu lieu. Le bilan présente

également le rapport d'activité des ACMOs et de la chargée de mission « Hygiène-sécurité ». Il présente les bilans d'activités de la médecine de prévention, de l'Inspection hygiène-sécurité. Ils sont mis pour mémoire, mais ils font l'objet d'une présentation spécifique, mis à part le bilan d'activité médicale puisque Françoise MOREAU n'est pas là. Nous présenterons également le bilan de la psychologue.

La troisième partie du bilan reprend des éléments d'évaluation de la politique hygiène-sécurité dans l'année, dont l'évaluation des actions du Papripact 2009, le bilan des formations hygiène-sécurité et handicap, le bilan des accidents du travail et maladies professionnelles, un point sur l'avancement du document unique, un autre sur la politique handicap (la partie déclarative au FIPHFP) et deux actions fortes menées en 2009, à savoir la reconduction du protocole Handicap et la signature de la convention avec le FIPHFP.

Si vous souhaitez poser des questions relatives à ce bilan, nous vous écoutons.

Mme HENOCQ

Concernant l'ordre du jour des groupes permanents, en page 9, il doit s'agir d'un copier-coller 2008. Le 17 juillet, vous annoncez un groupe permanent avec M. GAUCHER ; à mon avis, il était déjà parti en retraite. M. BOISSONNET le confirme. Il s'agit donc du groupe permanent de 2008, et non pas de 2009.

M. MARTIN

En page 29, le point 2.7 est relatif à la maintenance de l'auditorium. Il est précisé : « *Mise en sécurité de la gaine de ventilation déplacée pendant les travaux de mise en sécurité du travail en haut de l'écran de l'auditorium.* » Il s'agit plutôt de la remise en place de la gaine de ventilation, non ? Qu'est-ce qu'une mise en sécurité d'une gaine de ventilation ?

M. CLEMENT

Elle était mal accrochée. Les travaux de fond concernaient la réfection de l'écran et de sa structure. L'intervention au titre de l'hygiène et de la sécurité est liée au raccrochage de la gaine de ventilation.

M. MARTIN

On voit deux fois l'expression « mise en sécurité ».

M. CLEMENT

Oui, la première est la bonne. Il s'agit de la mise en sécurité de la gaine pendant les travaux sur l'écran.

M. MARTIN

Je comprends que remettre une gaine en bonne et due forme correspond à la mise en sécurité.
Merci.

Mme HENOCQ

Une question plus générale sur la lettre de mission des ACMOs. Depuis deux ans, les attributions ont changé, les lettres de mission sont-elles faites ? Dans le cadre du passage en CHS, les lettres de mission sont appelées lettres de cadrage et doivent être présentées en CHS, si M. ROGIER confirme. Dans le point.

M. ROGIER

Il s'agit d'une disposition individuelle, je pense que ce qui est important, c'est de prendre l'avis du CHS sur des dispositions collectives.

Mme HENOCQ

C'était pour information. Est-ce fait ?

Mme COTTEVERTE

Oui, elles sont faites.

Mme HENOCK

Sont-elles finalisées pour tous les ACMOs?

Mme COTTEVERTE

Du fait du départ à la retraite de Françoise Labre, il y a eu une redistribution des portefeuilles sur les ACMOs et nous avons rédigé les lettres de mission en fonction de cela.

Mme TAIBI

En page 45, il est fait mention de « *la réactualisation des listes de responsables d'évacuation, agents guide-files et serre-files et les former si besoin...* » c'est à faire, c'est important. Je souhaitais poser d'autres questions mais elles étaient destinées au Dr MOREAU, absente aujourd'hui. Je les poserai la prochaine fois.

Ce sera tout pour nous.

M. BARBARET

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose que nous passions au point 3 de l'ordre du jour, point pour information, qui sera présenté par Hélène MAHE.

III. Présentation des formations hygiène sécurité du travail et handicap validées au titre du plan formation 2010 (pour information)

Mme MAHE

Vous avez dans votre dossier la reprise d'une page du plan de formation, présenté au CTP du 5 février dernier. Sur cette première page, il s'agit de la reprise des éléments sur l'organisation pratique de la mise en œuvre des formations. Au verso, il est indiqué, dans cette partie du document, les enjeux transversaux essentiels pour l'établissement, dont la partie « accompagnement des personnels dans le cadre de la convention FIPHFP » qui était soulignée.

Sous la forme de tableaux, vous voyez, de manière regroupée, les volumes et les intitulés lorsqu'ils sont précisés. Vous voyez que nous avons des formations dans le domaine hygiène et sécurité, d'autres dans le métier de la culture du fait de certains métiers exercés dans l'établissement. Cela est aussi lié à leur activité professionnelle. Tout cela rejoint des politiques de formation d'hygiène et sécurité. Vous avez donc le volume prévisionnel, en intra et en inter. En inter, tous les intitulés ne sont pas détaillés, car ils sont assez génériques et que les volumes sont conséquents. Une bonne part est consacrée aux questions de prévention santé, ce qui correspond notamment à la formation des acteurs prévention santé. Je pense au service médical, qui ne couvre pas les 84 demandes, bien entendu, mais c'est tout de même une part importante.

En résumé, on retrouve : les domaines des formations réglementaires (permis, habilitation) ; les gestes et postures à adapter selon l'activité, qui demandent un travail de préparation avec l'encadrement et les équipes ; le CHS niveau 2 qui avait été demandé, mais pas mis en place en 2009 car les thématiques n'avaient pas été déclinées mais vous avez été relancés récemment pour essayer d'affiner les besoins. Sur le handicap, le programme était stabilisé mais je pense qu'il y avait des difficultés en fin d'année pour organiser une session. Nous allons vous proposer une date prochainement. En inter, cela reste très diversifié puisque cela couvre à la fois les sous-domaines de prévention santé, de sécurité-sûreté, de sécurité incendie.

Mme HENOCQ

Il y a le cadre général, c'est-à-dire : le Comité suggère toute mesure de nature à améliorer...etc. Une fois de plus, cela est présenté en CHS après passage en CTP. Nous avons déjà eu une longue discussion l'année dernière par rapport à cela. Je ne sais pas comment faire pour l'année prochaine afin que les choses se passent autrement.

Mme MAHE

Nous avons suggéré que cela soit abordé au CHS au dernier trimestre, avec deux dates – que je n'ai pas en tête - lorsque l'ensemble des recueils sont disponibles, avant que cela passe au CTP puisqu'en général, le plan de formation passe au premier CTP de l'année. Il faudrait que cela soit étudié lors du CHS du dernier trimestre. Ceci de manière à ce que nous ayons tout de même des éléments de recueil généraux, des volumes, afin, dès le départ, de faire une analyse de la faisabilité, de manière à intégrer ces axes dans une logique globale. Les formations réglementaires sont déjà prioritaires en termes de typologie – les formations en « 1 », réglementaires notamment - il n'y a pas de difficulté à ce qu'elles soient prises en compte, mais qu'elles soient intégrées à une politique de formation générale. Il s'agirait peut-être juste de changer le calendrier, de faire en sorte que les besoins remontent au dernier trimestre en même temps que les recueils.

Mme HENOCQ

Par rapport au plan de formation 2009, une offre intra à concevoir était : évaluation des risques professionnels comprenant trois thématiques : plan de prévention, risques chimiques, sécurité machine.

Mme MAHE

Oui, ce travail a été amorcé avec la CRAMIF. Ce sont de vrais professionnels en la matière. En revanche, il est difficile d'avoir des disponibilités. Ces équipes sont assez restreintes, très opérationnelles et performantes. Nous avons un rendez-vous cette semaine.

Mme HENOCQ

Il était également prévu l'analyse des plans de préventions, avec une session au deuxième trimestre. Volume pris en compte : 13 personnes.

Il y avait une autre programmation d'une session au second trimestre : Volume pris en compte : 9. Rédaction de plan de prévention. Ces données font partie des engagements dans le cadre du projet social.

Mme MAHE

Pour nous, la déclinaison se fait avec les mêmes acteurs. On regarde globalement, on a eu des difficultés. Il semble surtout que l'on devait s'articuler – mais là, je vais demander à Brigitte de m'aider - avec l'avancement des travaux sur le Document Unique.

Mme COTTEVERTE

Sur le plan de prévention, je pense que ce sont peut-être des demandes de la DAMT par rapport à des formations des conducteurs d'opérations.

M. BOISSONNET

Concernant la rédaction des plans de prévention... Quelque chose a été mis au point et est pris en charge par la cellule risques et prévention au sein de la DAMT.

Mme MAHE

Dans le cadre du projet social, il faudrait mettre ces actions en place mais en s'articulant aussi avec les avancées des travaux.

Mme COTTEVERTE

Une formation sur les plans de prévention a été organisée pour les ACMOs à la fin 2008. Ensuite, l'idée était de progresser sur la formation relative à ces questions, mais davantage pour des opérationnels. Je pense que le dossier est repris par la DAMT, avec Coline GAUTHIER, il y aura déjà de l'information auprès des conducteurs d'opérations...

Mme HENOCQ

Il n'y a pas que la DAMT, mais aussi les autres directions. « *Le volume du repère était zéro. Le volume pris en compte : 13.* » On n'a pas fait ce bilan-là par rapport aux formations qui étaient prévues.

Mme MAHE

Mais ce n'était pas un volume avec un besoin précis, nominatif. C'était un volume qui était rattaché globalement, en prolongation du travail qui devait être fait par les ACMOs au préalable. Il ne s'agissait pas d'un volume recensé nominativement.

Mme HENOCQ

Pas pour cela en effet. Mais c'était le cas pour la première formation sur l'évaluation des risques professionnels comprenant trois thématiques, volume du recueil : seize, volumes pris en compte : seize.

S'agissant des formations de la CRAMIF, certains d'entre nous les suivent, elles concernent au maximum deux agents par établissement, voire plus s'il y a de la place. Je ne sais pas comment vous voulez continuer les formations CRAMIF. Il s'agissait de formations à concevoir en intra. De fait, cela n'a pas été fait. Il faudrait tout de même que cela figure dans le bilan, et que l'on ne soit pas obligé de reprendre le plan de formation 2009.

Mme MAHE

En termes de bilan, vous avez le réalisé et le comparatif figure dans le bilan de formation.

Mme HENOCQ

De toute façon, on détaillera les formations dans le cadre du Papripact. On émettra un avis écrit d'ici quinze jours pour M. BARBARET en vue d'avoir plus de détails.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

On a bien compris la demande d'en faire un point précis au CHS en amont du CTP. Si on parle de besoins et de programmation, il faudra faire un bilan sur l'ensemble des formations qui touchent au domaine hygiène et sécurité. On essaye de se mettre en ordre de marche pour que le plan de formation 2011 puisse être fait dans ce sens et en faire vraiment un point de débat en CHS

M. BARBARET

S'il n'y a pas d'autres remarques, je propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, présenté par Brigitte COTTEVERTE.

IV. Papripact 2010 (pour avis)

Mme COTTEVERTE

Ce document vous est présenté pour avis, comme cela est prévu par l'article 48 du décret 82-453 du 28 mai 1982. Le document a fait l'objet d'un travail préparatoire, à la fois par le réseau Conditions de travail (ACMOs, psychologue, inspecteur hygiène sécurité...) et le service médical, la DAMT, le service intérieur et le SOMF. Les représentants du personnel qui siègent au CHS n'ont pas souhaité s'y impliquer en GTP CHS.

Le document reprend les actions qui seront menées en matière d'hygiène et sécurité pour l'année en cours, regroupées par thématiques ou risques. Vous avez la partie consacrée à la prévention des accidents du travail, la partie dédiée à l'élaboration du document unique, un certain nombre d'actions par rapport à différents risques professionnels, ceci dans la continuité du travail engagé par rapport à ces risques : risques chimiques, risques routiers, risques liés à la circulation en entreprise, protocoles de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement, risques du travail en hauteur, risques liés à l'exposition au bruit, à la pollution atmosphérique, dans l'aire de livraison, etc. Cela comprend aussi une étude sur les risques psychosociaux et les conduites addictives. Un certain nombre d'actions sont proposées en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. On a aussi souhaité ajouter une action nouvelle consacrée au suivi plus régulier de l'avancement du Papripact, proposé par le biais du GTP CHS de façon semestrielle.

Comme d'habitude, je vous rappelle qu'il s'agit d'un document préparatoire pour les débats en séance de CHS. Il vous est soumis pour avis en application du décret déjà cité. Si vous souhaitez poser des questions, nous restons à votre disposition.

M. BARBARET

Y a-t-il des remarques ou des précisions à apporter sur ce document ?

M. MARTIN

On s'étonnait de voir en page 3 que « le suivi des habilitations électriques et à la conduite » soit inclus dans les risques de circulation. Cela se comprend pour la conduite mais pas pour l'habilitation électrique. Il est inscrit « habilitation électrique et à la conduite » avec, entre parenthèse « CACES », mais le CACES ne comporte que l'habilitation à la conduite pas l'habilitation électrique.

Mme COTTEVERTE

Il s'agissait de deux tirets distincts.

M. MARTIN

Bien, parce que le CACES ne fait pas partie de l'habilitation électrique.

Mme HENOCQ

Simplement, nous vous communiquerons un avis écrit d'ici quinze jours car nous souhaitons entrer dans le détail. Donc il est inutile d'aller plus loin.

Mme TAIBI

Il y a trop de choses. Nous nous abstenons, nous allons lister tout ce qui va ne va pas et nous...

Mme BERTHOMIEUX

La CFDT va également s'abstenir sur ce point en l'absence de nombreux éléments relatifs à Papripact. Nous vous ferons nos remarques par écrit, comme la CGT.

M. IROLLO

Les organisations ne prennent pas part au vote. Il ne s'agit pas d'une abstention, mais elles considèrent qu'elles ont besoin d'un peu plus de temps pour fournir au CHS leurs observations écrites.

Mme BARBARET

Concrètement, est-ce que cela signifie que nous reportons le vote ou est-ce que nous votons sous réserve...

M. IROLLO

Non, nous ne pouvons pas voter dans la mesure où les organisations syndicales qui sont majoritaires ne prennent pas part au vote. Nous devons donc reporter ce vote. Il faudra intégrer, pour le prochain CHS, les remarques écrites que vous nous transmettez.

M. BARBARET

D'accord. Pour le compte-rendu, dans une quinzaine de jours, vous remettrez par écrit vos observations. Le Papripact 2010 fera l'objet d'une nouvelle présentation lors d'un prochain CHS, au vu du dialogue qui s'engagera quand les remarques écrites seront disponibles et que les compléments auront été demandés. Nous reportons donc ce point au prochain CHS de juillet. Cela vous convient-il ? Bien.

V. Bilan du service médical 2009 (pour information)

M. BARBARET

Le point 5 se heurte à une difficulté, qui est le problème de santé de Françoise MOREAU. Comme cela a été dit en introduction, ce point fait également l'objet d'un report.

M. MERLET

Je vais parler sous réserve de l'accord des représentants du personnel. Nous souhaitons tout de même discuter de l'éventualité du second poste du médecin de prévention. Je ne sais pas si ma question doit être posée lors du dernier point...

M. GUILLAUD

D'après l'emploi du temps du médecin de prévention, nous avons vu qu'il y avait un entretien pour le poste de médecin de travail. Nous voulions savoir ce qu'il en était.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

A quand remonte cet entretien ?

M. GUILLAUD

A janvier 2009.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

J'avais déjà répondu que la procédure était infructueuse, car nous n'avons pas trouvé le candidat idoine. On pouvait se poser la question de la poursuite de ces recherches, qui ont fait l'objet d'échecs au niveau des démarches entreprises, dans un contexte que vous connaissez. Nous n'avons toujours pas eu ce rendez-vous que nous devons avoir avec Françoise MOREAU. Mais nous nous dirigeons vers un abandon de ce second poste, qui était à mi-temps.

Mme TAIBI

On dit que les absents ont toujours tort. Peut-être qu'aujourd'hui, le Dr MOREAU n'aura pas tort de ne pas être là, mais on a quand même le bilan médical et on s'est aperçu qu'un travail important avait été mené. Mme DA COSTA a dû remplacer le Dr MOREAU vingt-six ou vingt-sept fois. M.MERLET a posé la question que je souhaitais poser : à quand un second médecin ?

Mme HENOCQ

Il y a quand même eu l'historique de l'engagement dans le cadre du projet social. On nous a dit qu'il y avait des problèmes de confidentialité. On a insisté auprès de la DAMT pour que le deuxième bureau soit fait et le bureau est fait depuis juin 2008. Il n'y a plus de problème de confidentialité puisque le deuxième bureau est là et qu'il est vide depuis un an et demi. Il faudra refaire des travaux bientôt !

M. MERLET

Au nom de la CGT, nous maintenons notre demande de création d'un second poste de médecin de prévention. La réponse que vous avez donnée, même si elle n'est pas encore pleinement officielle ni confirmée, ne nous satisfait pas du tout. Si d'ici le prochain CHS, les informations ne sont pas plus positives au regard de notre demande, nous en reparlerons au prochain CHS, cela est certain, et

nous en reparlerons dans tous les CHS suivants. Nous maintiendrons notre demande régulièrement. De surcroît, effectivement, comme cela a été rappelé il y a quelques instants, il y a un an et demi ou deux ans, on nous disait qu'on ne pouvait pas encore intégrer un second médecin de prévention parce qu'il n'y avait pas de bureau. Nous émettions des doutes sur cet argument, mais nous avons malgré tout accepté d'attendre. Aujourd'hui, le bureau existe et notre demande n'en est que plus appuyée.

M. BARBARET

Qu'en est-il ?

Mme ETIENNE-BOISSEAU

J'attendais vraiment que vous ayez cet entretien avec Françoise MOREAU elle-même pour mieux comprendre le fonctionnement du service médical et savoir, au vu de ce qu'elle vous en disait, si vous confirmiez, ou pas, le maintien de ce second poste. J'en suis à tirer les conséquences de ce que nous avons tenté, ce sur quoi nous avons échoué. Dans le contexte que nous connaissons, y a-t-il, ou pas, une opportunité ? Il faut vraiment que l'administrateur général puisse s'en entretenir avec le chef du service médical.

M. BARBARET

Merci, c'est noté.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Si Françoise MOREAU « explosait » son compteur d'heures, je le saurais. J'en aurais quelques certitudes. Françoise MOREAU n'est pas la seule dans cet établissement, et vous le savez parfaitement, à avoir beaucoup de travail. Ensuite, il s'agit aussi d'une question d'organisation, mais en tout cas, je n'empêche pas Françoise MOREAU de prendre ses congés ou de récupérer son temps excédentaire. Et cela se fait, donc...

M. GUILLAUD

Ce n'était pas du tout par rapport à cela, c'est que nous avons cherché à connaître le nombre d'heures de présence d'un médecin de prévention en équivalent temps plein. Étant donné qu'il s'agit d'une heure par mois pour dix fonctionnaires titulaires en service, une heure par mois par quinze ouvriers, cela équivaut à 200 heures par mois en équivalent temps plein. Cette constatation positionne encore plus notre demande de deuxième médecin.

M. BARBARET

Comme le dit Mme ETIENNE-BOISSEAU, qui, je crois, fait tous les efforts nécessaires pour que cela s'organise de la meilleure des manières, je verrai Françoise MOREAU pour bien comprendre quelles peuvent être, le cas échéant, les difficultés s'opposant au fait d'être renforcée dans son activité. C'est un élément, effectivement, qui est déjà mentionné dans le précédent compte-rendu de CHS et qui nous préoccupe.

Je vous propose d'aborder le point 6 en passant la parole à Mme DURKHEIM.

VI. Rapport d'activité de la psychologue 2009 (pour information)

Mme DURKHEIM

Cette année, j'ai rencontré 113 personnes, ce qui a représenté 942 entretiens.

Concernant le profil des personnes que j'ai rencontrées cette année, nous sommes quand même dans la continuité des autres années, à savoir que ce sont majoritairement des femmes, de plus de 30 ans, titulaires en majorité.

S'agissant de l'origine des demandes, la plupart des personnes sont venues consulter de leur propre initiative. Moins de personnes ont pu être adressées par un autre professionnel. Sur la nature des demandes, la moitié des personnes venues cette année l'a fait pour des difficultés personnelles. Ces difficultés recouvrent deux motifs principaux : les difficultés liées au couple (séparation, rupture, divorce), celles qui concernent la maladie (problèmes psychopathologiques, dépression, problèmes d'alcool, cancer, etc.), des deuils, des conflits familiaux, des demandes qui concernent plutôt des difficultés pour un proche ou des demandes d'adresse pour un proche. Cette année, une personne m'a consultée à cause d'un problème d'agression, mais pas dans le cadre du musée.

Pour ce qui concerne les problèmes professionnels, il y a là encore deux motifs majeurs de demandes : des conflits avec la hiérarchie ou, pour les encadrants, des difficultés dans la gestion du personnel. Tout ce qui concerne les conflits hiérarchie/collègues ou avec les collègues a représenté environ six demandes. Enfin, quelques personnes sont venues pour réfléchir à leurs pratiques professionnelles, à l'organisation au sein de leur service, à leur positionnement ou évolution professionnelle.

Certaines demandes se situent sur les deux versants, donc personnel et professionnel. La majorité d'entre elles concernait des conflits professionnels liés à un problème de maladie.

Pour ce qui concerne l'évolution, en 2009, quarante-huit personnes nouvelles sont venues me consulter, soixante-cinq personnes étaient déjà venues en 2008, soixante-six ne sont pas revenues en 2009. Parmi celles-ci, j'en ai orienté douze à l'extérieur, vingt-huit sont venues pour un problème ponctuel ou pour recueillir un conseil à destination d'un proche. Douze personnes n'ont pas souhaité mettre en place le suivi proposé et, enfin, quatorze personnes ont quitté l'établissement.

En terme de pourcentage d'une année sur l'autre, on constate que plus de femmes que d'hommes sont venues consulter cette année. La catégorie des moins de trente ans est moins représentée, les chiffres étant reportés sur les plus de quarante-cinq ans. S'agissant du statut, nous avons un peu moins de titulaires cette année, mais davantage de vacataires ou d'apprentis. Nous enregistrons un peu plus de cadres et d'encadrants que l'année dernière.

Pour ce qui concerne l'origine de la demande, davantage de personnes sont venues me consulter de leur propre initiative cette année que l'année dernière. Il y a eu davantage de consultations pour des motifs personnels et moins pour les motifs professionnels, avec une augmentation de la catégorie qui concerne les deux aspects.

J'ai bien sûr continué, comme par le passé, à entretenir le réseau de partenariat avec d'autres professionnels à l'extérieur et d'autres consultations auprès d'associations en mesure d'accueillir les agents souhaitant consulter à l'extérieur. Pour ce qui concerne les actions collectives, j'ai poursuivi le travail d'analyse de pratiques avec les travailleurs sociaux du service social du musée du Louvre. Ma participation au réseau hygiène/sécurité/conditions de travail s'est située sur trois plans :

- La participation comme l'année passée au réseau Conditions de travail, en participant aux réunions qui ont lieu maintenant tous les quinze jours, de sorte d'aider à la réflexion sur l'implantation de la culture hygiène sécurité dans l'établissement.

- Cette année, à la demande de Brigitte COTTEVERTE, j'ai collaboré à l'analyse du fonctionnement du GTP-CHS. Cette étude s'est appuyée sur une analyse de textes réglementaires, des entretiens individuels, un questionnaire transmis aux membres du GTP et les échanges au sein du GTP. Cela a abouti à clarifier les missions du GTP et surtout son articulation avec le CHS et a permis d'élaborer un règlement intérieur de façon à améliorer le fonctionnement du GTP.

- Je me suis davantage impliquée dans le document unique. J'ai notamment travaillé avec Françoise LABRE sur la réalisation du document unique pour une entité de travail de la DPC.

Pour les journées de préparation à la retraite, j'ai continué l'animation de deux sessions en juin et novembre 2009. Je ne vais pas vous faire le détail, car nous avons conservé le même schéma d'intervention puisque nous avons un retour plutôt positif des agents. Nous reconduisons bien sûr ces actions en 2010. La prochaine session a lieu mi-juin 2010. Nous allons garder cette périodicité de juin et novembre, qui semble convenir aux agents.

Sur le thème des risques psychosociaux et conduites addictives, il convient de signaler les deux fameuses études inscrites dans le cadre du projet social 2009/2011, l'une sur les risques psychosociaux, l'autre sur les conduites addictives. J'avais réalisé le cahier des charges en collaboration avec le service intérieur sur ces deux études. Mais, malheureusement, l'appel d'offres n'a pas été fructueux. Nous le relançons donc.

Enfin, j'ai participé à la convention FIPHFP, notamment au sein de deux groupes de travail, sur l'accueil et l'insertion de personnes en situation de handicap d'une part, et sur l'information et la communication dans ce domaine d'autre part.

Cette année, je vais évidemment continuer mon travail de consultation individuelle. S'agissant des actions collectives, un axe fort sera proposé sur les études relatives aux évaluations aux risques psychosociaux et aux conduites addictives. Il y a le pilotage de la journée annuelle sur le handicap, une des actions de la convention FIPHFP, que je suis chargée de piloter avec un petit groupe pluridisciplinaire.

Je vais continuer de participer au réseau « Conditions de travail », d'animer les journées de préparation à la retraite et d'élaborer le document unique puisque je travaille aujourd'hui en binôme avec Christine LALO pour la DPC et la DDM.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

M. MARTIN

Nous voyons dans le document qu'il y a davantage de titulaires que de contractuels (82 pour 23). Mais par rapport à la masse d'agents, je pense que cela doit rester proportionnel, 3,5 % par rapport à 5 %.

Mme DURKHEIM

Oui, comme je le dis, cela est dans la structure de notre population. Il est logique que j'aie davantage de titulaires.

M. MARTIN

Mais en pourcentage, c'est quasiment équivalent. Très bien. Merci.

M. MERLET

Juste une remarque. Je ne sais pas si elle avait été faite lors des précédents CHS : peut-être – je dis bien « peut-être » - serait-il intéressant de recouper le sexe du demandeur avec la nature de la demande, en l'occurrence professionnelle, personnelle ou couplée. Cela permettrait de voir si, d'une année sur l'autre, on assiste à une évolution ou à une constante. Si l'on s'aperçoit au bout de deux ou trois ans que les demandes à caractère professionnel sont essentiellement de nature féminine, ou inversement... Peut-on en tirer des conclusions ? Je ne le sais pas, mais je me dis que cela serait une information qui pourrait avoir son intérêt à moyen terme. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Mme DURKHEIM

La difficulté est qu'il s'agit de petits effectifs. Je reçois cent ou cent trente personnes chaque année. Ces effectifs sont trop restreints pour permettre d'établir des statistiques poussées. En gardant les mêmes catégories, on peut quand même observer les évolutions. Mais je crains que je ne puisse pas aller très loin et que cette nouvelle démarche n'ait pas beaucoup de sens, car je risque d'avoir deux ou trois personnes par catégories. Je ne suis pas sûre de pouvoir en tirer grand-chose. Je peux essayer de regarder pour voir ce que cela donne, mais je ne sais pas si cela nous permettrait d'obtenir des statistiques intéressantes, au vu du faible effectif concerné.

M. MERLET

Sans être obligatoirement très précis sur la nature des problèmes, sur : s'agit-il de difficultés de couple, de conflits familiaux... Non, ma remarque portait plutôt sur le fait de recouper les problèmes personnels et professionnels avec une répartition hommes / femmes et voir s'il y a une constante ou pas.

Mme DURKHEIM

Je peux le faire sans problème, j'ai les données.

M. MERLET

Si c'est possible. Après, je ne dis pas que cela sera obligatoirement pertinent, mais nous pourrions voir cela sur deux, trois ans.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

J'entends les précautions rappelées par Nathalie par rapport à des volumes faibles. Mais il peut être intéressant tout de même de voir ce que cela donne dans la mesure où l'on a ce chantier sur l'égalité professionnelle homme/femme dans le cadre du projet social.

Mme DURKHEIM

Je peux vous donner cela et nous verrons ce que nous pourrons en tirer effectivement.

Mme TAIBI

Vous disiez que soixante-six personnes vous ayant consultée l'année dernière ne se sont pas représentées cette année. Avez-vous eu des nouvelles de ces personnes et savez-vous si elles s'en sortent ou pas ?

Mme DURKHEIM

Pas forcément. Chacun donne des nouvelles s'il souhaite le faire, donc pas forcément. Parfois oui, parfois non.

Mme TAIBI

Je souhaitais savoir si les personnes avaient suivi vos orientations, vers d'autres psychologues à l'extérieur par exemple.

Mme DURKHEIM

Je ne le sais pas toujours. Je demande bien sûr aux personnes de me tenir informée, car cela permet de savoir si l'orientation a convenu. Le fait d'avoir un retour est important. Mais cela reste complètement à la liberté de chacun. Je n'ai pas le moyen de savoir si mes préconisations ont bien été suivies. Je ne sais pas toujours si les personnes sont allées en consultation à l'extérieur par exemple.

Mme TAIBI

C'est dommage !

M. BARBARET

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? S'il n'y en a pas, je propose que nous passions au point 7 de l'ordre du jour. Je laisse la parole à M. ROGIER.

VII. Bilan de l'IHS (pour information)

M. ROGIER

Vous avez eu le document au préalable et vous avez pu en prendre connaissance. Je vous ferai donc un commentaire rapide et quelques observations. Comme vous le constatez, mon activité se développe au sein d'établissements très variés, avec des activités différentes. Comme cela avait été envisagé lorsqu'on m'a demandé de m'occuper du musée du Louvre, mon travail s'exerce à hauteur d'une journée ou journée et demie par semaine, ce qui représente 20 à 25 % de mon activité. Il s'agit véritablement d'une activité d'inspection et de conseil, dans la mesure où le réseau interne à l'établissement prend en charge les sujets, à la différence d'autres services du ministère, au sein desquels je prends parfois une part active à la réalisation de documents, notamment dans le cadre de l'élaboration des risques professionnels.

Les faits marquants des établissements que je fréquente sont surtout relatifs aux questions immobilières et celles liées à la RGPP, sans oublier les réformes en cours ou à venir dans les services déconcentrés du ministère.

Dans l'établissement, je ferai une observation, qui complète ce que vous avez lu, qui concerne le réseau des acteurs et des ACMOs. Ce réseau a été redimensionné en cours d'année, avec la perte d'un tiers de l'effectif. De mon point de vue, cette évolution doit s'accompagner du développement de l'information auprès des responsables d'équipe et des agents, et d'un développement de l'animation de la prévention et des risques professionnels dans le cadre des comités de direction et des réunions de services. Mon attention particulière a porté sur les départements scientifiques, pour lesquels il est envisagé de réaliser à titre quasiment expérimental le document unique cette année. Mais j'ai le sentiment que ce secteur doit faire l'objet d'une attention soutenue, pour lequel l'ACMO doit bénéficier d'un soutien particulier.

M. BARBARET

Merci. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Mme HENOCQ

Nous sommes contents que vous insistiez sur les besoins en formation, il s'agit d'une demande très précise auprès du service Formation depuis deux ans. Nous sommes satisfaits d'avoir votre appui à ce niveau.

M. MERLET

J'avais une remarque, qui est en fait une question et qui s'adresse davantage à l'Administration du Louvre qu'à M. ROGIER. Vous venez donc de préciser que suite à la disparition de deux postes d'ACMO, il serait nécessaire de développer la formation auprès des responsables du musée. Sur la base de ces recommandations, des choses ont-elles été déjà envisagées ? Nous-mêmes, comme nous l'avons déjà dit dans le passé, nous nous inquiétons de la disparition de ces postes d'ACMOs et des éventuelles difficultés que les agents pourraient rencontrer dans leur département. On pense en particulier effectivement au département scientifique, mais pas seulement.

A-t-on déjà des éléments pour discuter de cela aujourd'hui ?

M. BARBARET

C'est une réflexion permanente. L'idée est d'avoir un réseau suffisant qui soit organisé en prenant en compte des réalités spatiales, avec la présence d'ACMOs répartis sur l'ensemble de l'établissement, susceptibles de répondre aux besoins des agents. L'idée est d'être en permanence en capacité de satisfaire ces tâches confiées au réseau des ACMOs. Naturellement, nous y veillons avec la plus grande attention. Si jamais des manques sont repérés, nous serions en capacité de réagir dès lors qu'ils seraient avérés. Néanmoins, nous pensons aujourd'hui que le format est bien adapté à la réalité du musée. Je vais peut-être demander à Carole si elle peut compléter mon propos.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Pour reprendre ce que dit M. BARBARET, nous pensons que ce nombre, en terme opérationnels, est un gage de meilleure efficacité. Vous savez que ce réseau est assez complexe en termes d'animation, de par la diversité des entités que couvre chaque ACMO. Il faut également prendre en considération le chantier relatif au document unique, qui fait que certes, en soi, il y a davantage d'entités à couvrir du fait qu'il y a moins d'ACMOs. Je pense que le fait d'avoir un groupe plus resserré au niveau de l'animation doit mener à une meilleure efficacité. Nous verrons comment cela fonctionne. Nous nous sommes donnés cette année pour le tester et nous apprécierons le résultat moment venu.

M. GUILLAUD

Notre grand questionnement est par rapport au projet social où nous avons sept ACMOs. Nous pensions qu'il serait difficile de tenir le planning du document unique et autres, avec sept ACMOs. Maintenant que nous en avons trois de moins, nous nous demandons quel sera le retard pris par rapport au planning. C'était juste une interrogation.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Je rappelle qu'il y a eu en amont, la mise en place de la méthodologie, ce qui vous a pris comme à nous aussi beaucoup de temps, car cela a été fait en concertation avec les représentants du personnel. C'est le lancement qui a été difficile. Maintenant, avec Brigitte, des échéances précises ont été fixées à chaque ACMO. Ils savent qu'ils peuvent nous signaler toutes les difficultés qu'ils rencontrent. Il y a aussi l'acquisition du logiciel, la formation de chaque ACMO pour se familiariser avec cet outil, entrer les informations...je sais que nos collègues ACMOs rencontrent aussi des difficultés relatives à la disponibilité des chefs de services pour faire le recensement des risques professionnels et partager les préconisations. Cela fait partie des difficultés rencontrées sur le terrain mais qui ne tiennent pas tant à l'effectif des ACMOs ou à celui du réseau « Conditions de travail » mais également à la réalité de l'établissement et la disponibilité de nos interlocuteurs.

Mme COTTEVERTE

Le parti pris méthodologique relatif au document unique qui peut sembler long et lourd nous a montré au dernier CHS l'appropriation par les chefs de services ou les directeurs adjoints de la démarche et de la prise en compte d'un certain nombre de risques professionnels une fois qu'ils ont été identifiés et évalués, avec la mise en place d'un plan d'action. Je rejoins M. ROGIER sur l'importance d'associer les responsables, de les informer, de les former à travers cette démarche et cette appropriation afin qu'ils puissent être eux-mêmes acteurs de prévention au niveau de leurs

équipes. C'est une démarche de fond, qui n'est pas toujours forcément visible de prime abord. Mais je prends le pari que c'est de cette manière que les chefs de service deviendront eux-mêmes acteurs de prévention.

M. MERLET

Je me permets de réagir à cela. Cette fois, je m'adresse à M. ROGIER directement. Personnellement, je n'aime pas entendre dire en CHS : « *On prend le pari de...* ». Nous sommes censés faire de la prévention ou accompagner de façon claire tel projet ou telle évolution. On n'est pas censé se dire : *cela n'a peut-être pas marché, nous allons rattraper le coup plus tard*. En CHS, en théorie, en tout cas dans le domaine hygiène et sécurité, on est tout de même censé bien préparer le terrain en amont.

M. ROGIER, vous avez insisté sur ce point, sur la disparition de trois ACMOs et sur le fait qu'il fallait accompagner ces disparitions. Avez-vous concrètement des conseils ou des recommandations plus précis que ceux énoncés tout à l'heure ?

Je me permets de préciser que si les sept ACMOs avaient déjà des difficultés pour informer les directeurs, les chefs de services ou responsables dans l'ensemble du musée, quelle sera la situation avec quatre ACMOs, confrontés à une charge de travail égale voire plus importante ? Comment trouveront-ils le temps ou les moyens pour former un peu plus de gens, alors même qu'ils avaient déjà des difficultés pour informer un nombre moindre de personnes ?

M. ROGIER

Dans le cadre du plan de prévention des entreprises extérieures, nous avons constaté une marge de progrès. Je constate que l'établissement est en train de s'organiser en recrutant, en se réorganisant, en formant les conducteurs d'opérations. C'en est un peu une illustration. Les ACMOs, nous le savons tous, ne sont pas les seuls acteurs de la prévention. Il faut donc diffuser cette mobilisation, cette compétence. Dans le cadre des plans de prévention, j'ai l'impression que c'est un peu ce qu'on est en train de faire. On est en train de diffuser la compétence.

Je n'ai pas de réponses précises quant aux départements scientifique. J'ai juste l'intuition que c'est un champ mal couvert. Je ne peux pas vous faire de recommandations autres que celles de porter une attention particulière à ce départements. Je pense que les activités n'y sont pas suffisamment cernées. Le document unique permettra d'avoir une idée plus précise.

J'ajoute une chose, sur l'obligation de résultat, je vous rejoins. Le Code du travail prévoit bien une obligation de résultat en matière de prévention des risques.

Mme COTTEVERTE

J'ai peut-être été maladroit dans l'expression. Ce que je voulais dire, c'est que le document unique est un document obligatoire. Il peut être fait de façon un peu administrative sans que forcément, les chefs de services s'impliquent autant en se référant à la méthode que nous avons développée. Je voulais dire que c'est aussi de cette façon que nous en faisons des acteurs de prévention. C'est un principe méthodologique puisque la réglementation ne prévoit pas une méthode toute faite sur la conception d'un document unique. C'est à chaque établissement de se mettre au point sur sa méthode. Nous avons pris ce principe qui, je l'espère, sera positif.

Mme HENOCQ

Je voudrais ajouter une remarque par rapport au plan de prévention. Nous sommes plusieurs autour de cette table à avoir fait quelques visites d'inspection en 2009 et 2010. Il y a quand même un problème de culture « hygiène et sécurité » clair et les plans d'inspection sont vécus comme une contrainte réglementaire et comme quelque chose qui fait perdre du temps. Un important travail doit donc être fait.

M. BARBARET

Cela est vrai, mais nous nous y employons.

M. CLEMENT

Pour compléter ce qui a été dit sur le travail relatif aux plans de prévention vis-à-vis des entreprises extérieures, il y a effectivement une accélération. La DAMT teste pour l'ensemble des directions ce qui devrait venir devant vous comme procédure à adopter pour l'ensemble de l'établissement. Il y a une très nette évolution. Je m'explique. La phrase qui vient d'être prononcée « *...vécu comme une contrainte réglementaire...* » est tout à fait le point de départ. La démarche dans laquelle nous sommes a été pleinement prise en charge par la chargée de projet de gestion des risques, qui certes n'est pas ACMO mais dont le profil de poste intègre cette partie de coordination des plans de prévention. Il y a deux semaines, elle me signalait qu'elle animait une inspection préalable par jour. Cela signifie que nous avons surmonté certaines réticences vis-à-vis de la réalisation des inspections qui, il ne faut pas se le cacher, avaient parfois lieu à la fin des chantiers, voire après les interventions. On assiste donc à un net changement. La procédure qui est en cours de test est encore perfectible, mais en tout cas la démarche est la suivante : au sein de la DAMT, nous allons faire un point, pas à une formation à proprement parler, mais nous allons consacrer une réunion de direction au sujet, en y associant les intervenants concernés, dont M. ROGIER. La date vient d'être fixée pour début mai. Dans un second temps, nous avons déjà la demande exprimée – pas formellement - de gestionnaires de marché de consacrer un temps de formation à ce sujet. Il est encore trop tôt pour 2010 mais cela se traduira, dans le cadre du plan de formation 2011, par des demandes formelles.

A priori, le CHS suivant sera organisé en juillet. Suivant le programme de travail de Brigitte COTTEVERTE, nous serons en mesure de proposer une procédure à cette date. Tout est pratiquement écrit et cela marche assez bien. Ceci dit, cela ne résout pas tous les problèmes, mais c'est très important pour une direction comme la DAMT et cela s'est d'ailleurs vu lors du dernier montage d'exposition. Cette fois-ci, nous avons des entreprises dotées de plans de prévention valides, provisoirement puisque nous avons en place des procédures pour que les instructions de sécurité soient immédiatement applicables, même si le plan de prévention n'est pas totalement validé par l'établissement.

M. BARBARET

Merci pour ces précisions. D'autres remarques ou questions ? Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

VIII. Suivi des actions CHS et suivi de l'inspection IHS des ateliers de la DAMT (pour information)

Mme COTTEVERTE

Il s'agit du tableau de suivi des actions, remis à jour régulièrement car nous avons des réunions avec la DAMT et les autres directions concernées par les signalements. Si vous souhaitez poser des questions par rapport à ce tableau, je suis à votre disposition.

M. GUILLAUD

Pour le sol glissant du Starbuck, l'action est à la fois dans le réalisé et à réaliser ; elles sont dans les deux parties mais il faut l'ôter dans une. On connaît le principe car on en a parlé au dernier CHS. Il y a toujours le problème du bouchon. Le fait de mettre des bouchons aux containers ne fonctionnait pas. C'est semi-réalisé.

Pour les actions en cours, au jardin des Tuileries, il est fait mention du réaménagement des locaux de la surveillance. Travaux terminés en début 2010. Il s'agit de l'action en cours n°2, en page 4. Ces travaux sont-ils terminés ?

Mme LEMONNIER

Oui. C'est terminé.

M. GUILLAUD

Donc, ce ne sont plus des actions en cours.

Mme COTTEVERTE

C'est vrai qu'il faut que nous nous mettions d'accord sur un principe.

Mme TAIBI

Il faudrait ajouter une autre case pour les travaux finis.

Mme COTTEVERTE

Je la mettrai la prochaine fois. C'est au moins pour que vous en ayez connaissance.

M. MARTIN

Non, c'est parce qu'ils n'étaient pas encore réalisés à l'établissement du document.

Mme COTTEVERTE

Oui, on a toujours un décalage.

M. GUILLAUD

En pages 4 et 5 action n°4, s'agissant des mesures d'empoussièrement présentées au GTPCHS, elles sont à présenter.

Mme COTTEVERTE

Non, c'est parce qu'en fait, c'est 18 mars, et non février.

Mme HENOCQ

Nous les avons réclamés à deux reprises. Serait-il possible de les avoir dans les délais, soit, dans le cadre du règlement intérieur du CHS, au moins une semaine avant le groupe permanent ?

Mme COTTEVERTE

De mémoire, il me semble qu'ils sont dans notre dossier commun.

Mme HENOCQ

Dans le cadre du sous-groupe aire de livraison, il serait bien d'appliquer le même règlement intérieur, à savoir remettre les documents une semaine avant et pas en séance, comme cela a été le cas la dernière fois.

M. GUILLAUD

Page 5 toujours, numéro d'action 6, à quelle date sera organisée la prochaine convention avec le C2RMF ?

Qu'en est-il des plans de prévention avec le laboratoire ?

Mme COTTEVERTE

Nous attendions que la convention soit renégociée pour élaborer le plan de prévention à partir des éléments fournis. Maintenant que la convention est signée, nous allons nous mettre en contact avec eux.

M. GUILLAUD

Dans le courant du deuxième semestre ?

Mme COTTEVERTE

Nous allons relancer les choses. Ce sont des agents de la DASV qui sont concernés par la coactivité.

Mme HENOCQ

Pour le marché des écouteurs, la société a changé. Il y a donc un plan de prévention à faire avec ORPHEO.

M. GUILLAUD

Au numéro 7, serait-il possible d'avoir une date approximative relative à la réflexion en cours sur le réaménagement de la zone sanitaire lié à la dépose de douches ?

Mme LEMONNIER

Nous ne pouvons pas fournir de dates car c'est un travail approfondi concernant le manque de vestiaires par catégorie pour les personnels extérieurs, les entreprises extérieures, les personnels de la DASV... Une synthèse globale, vestiaire par vestiaire, homme/femme, est en cours entre la DASV et la DAMT afin de savoir ce qu'il manque. Cela permettra de décider ce que l'on réaménage et comment. Nous n'en sommes donc pas encore à la date de la réalisation mais à l'état des lieux afin de savoir combien de mètres carrés sont manquants, comment il sera possible d'en récupérer et comment les optimiser au mieux pour répondre aux besoins.

M. GUILLAUD

En page 6 (action N°10), au sujet du musée Eugène Delacroix, y a-t-il eu des travaux pour la cuisine ?

Mme LEMONNIER

C'est presque terminé. J'ai vu des photos hier. À quelques réserves près, cela doit être terminé.

M. GUILLAUD

Numéro 11, par rapport au désamiantage, suivant les endroits où il y a les travaux de désamiantage, la durée des travaux pouvait être assez courte mais, quelquefois, énorme. Si la phase de désamiantage débute au deuxième trimestre, les travaux pourront-ils avoir lieu au deuxième semestre ?

M. CLEMENT

Pour vous informer sur le type de désamiantage, il s'agit de la même chose que la crypte Saint-Louis. C'est de l'enveloppe extérieure de calorifugeage. C'est donc bien identifié. Le diagnostic n'a pas révélé de flocage ou de choses qui se répandent partout, qui sont plus difficiles à éliminer. Nous avons eu l'information, relativement tardivement, ce qui explique ce décalage. Mais nous n'avons pas de crainte particulière.

M. GUILLAUD

Page 7, action numéro 12, pour la traduction de la notice en anglais ?

Mme LAIDAOU

C'est en cours.

M. GUILLAUD

Quels sont les résultats de la réunion du 3 février ?

Mme COTTEVERTE

Il s'agit en fait de l'élaboration d'un protocole type de sécurité pour les chargements et déchargements. Nous avons eu des réunions avec la DASV mais aussi la DAMT, en particulier pour ce qui concerne le jardin des Tuileries, pour proposer un plan type, qui doit être validé par Sophie Lemonnier. Une fois validé, il sera mis en place par la DASV. C'est pour cette raison que j'avais noté les différentes réunions qui ont eu lieu, afin de vous montrer qu'il y avait un suivi de cette action.

M. GUILLAUD

Avez-vous une date ?

Mme COTTEVERTE

De mise en place concrète ? En fait, c'était aussi lié au plan de circulation du jardin des Tuileries. Ce plan est également validé. Une fois que nous avons tous ces éléments, nous pouvons mettre ce plan en place auprès des transporteurs.

M. GUILLAUD

D'ici le prochain CHS...

Mme COTTEVERTE

Ce sera fait.

M. GUILLAUD

La page 8 (action n°14) fait mention de la réunion de présentation des travaux de terrassement au niveau des salles. On a entendu parler de la mise en place des travaux plutôt le matin pour permettre aux agents de travailler. Un travail normal aux horaires de travail, mais la planification des périodes en jours de nuisance aura-t-elle lieu ?

Mme COTTEVERTE

Je n'ai pas les éléments de réponse.

M. MERLET

Je souhaitais poser une question sur les actions dites réalisées, plus particulièrement les actions qui pourraient suivre la visite CHS du 30 juin 2009 dans les vestiaires, toilettes et douches situés à proximité de la régie basse. Il s'agit de l'action n°3 précisée en page 22. La visite a été faite ; j'y étais moi-même présent en tant que représentant du personnel au CHS. Au cours de la visite, nous avons pu constater que de nombreuses choses devaient être rectifiées, corrigées, changées. Beaucoup de règles n'étaient pas respectées. Le matériel était cassé. Je passe les détails, cela a été vu lors de l'un des CHS de l'année dernière. La visite est faite, aujourd'hui, qu'avez-vous prévu ? Je m'attendais à trouver davantage de précisions dans le suivi des actions. Cela signifie-t-il qu'on laisse maintenant les choses telles qu'elles sont ou de réelles actions vont-elles être menées ?

Mme COTTEVERTE

Mme HARROUK, qui a suivi le dossier pour la DASV va répondre.

Mme HARROUK

J'ai effectivement assuré le suivi en tant qu'ACMO de la DASV. Nous avons refait une visite avant le précédent CHS, au cours de laquelle nous avons constaté qu'aucune amélioration n'avait été apportée. Aujourd'hui, des améliorations visibles, même si elles sont légères, sont à noter, notamment grâce à une meilleure organisation du suivi par la DASV elle-même au niveau de la région Napoléon. Sin&Stes assure également un meilleur suivi. J'ai fait de nouvelles visites en compagnie des responsables concernés et établi les demandes de travaux pour la DAMT.

M. MERLET

Dans ce cas, si des travaux sont prévus, pourquoi n'apparaissent-ils pas dans les actions à réaliser ?

Mme HARROUK

C'est assez « copieux » si on se souvient de la visite CHS.

M. MERLET

C'est précisément pour cela que c'est important.

Mme HARROUK

Les travaux à réaliser sont importants. Ils sont de plusieurs ordres : d'ordre organisationnel et des travaux. Nous avons relevé de nombreux défauts dans cette zone. Les demandes de travaux concernent différentes actions.

M. MERLET

Si les travaux sont si importants, cela peut justifier un point spécifique, comme cela a déjà été fait pour d'autres dossiers, à un prochain CHS, éventuellement celui de juin. Si cela est trop volumineux pour être intégré en quelques lignes liminaires dans le tableau de suivi, nous pourrions faire cela. Il est vrai que cette zone était laissée en déshérence depuis des années. On peut comprendre qu'il y ait beaucoup de choses à faire, mais encore faut-il pouvoir suivre le dossier.

Mme HARROUK

De réelles améliorations sont à noter au niveau de l'entretien par Sin&Stes. Mais pour ce qui concerne la gestion des encombrants ou les travaux de réparation, nous ne notons pas encore une nette évolution, que l'on espère dans peu de temps.

M. MERLET

Au prochain CHS, encore une fois, pourrions-nous revoir ce point plus précisément ?

Mme COTTEVERTE

Oui.

Mme HENOCQ

Une remarque d'ordre géographique : nous avons vu qu'il y avait quelques soucis dans le procès-verbal. Cela va être encore plus compliqué pour la société s'il y a un mélange entre ACMOs et représentants du personnel.

Mme HARROUK

Je n'ai pas très bien compris la question.

Mme HENOCK

Je disais qu'il y avait un problème d'ordre géographique par rapport aux interventions entre représentants du personnels et acmos.

Mme HARROUK

Je vais apporter une petite précision pour mon changement de place. En fond de table, on n'entend vraiment rien. Je ne peux donc pas suivre le CHS, ce qui est assez gênant. J'ai profité de cette place libre pour suivre le CHS, qui est tout de même une instance qui m'intéresse.

M. BARBARET

Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme HENOCK

Concernant le suivi du rapport de M. ROGIER, c'est tout de même un peu « sommaire ». Peut-on avoir un peu plus de précisions sur les ateliers ? Le travail restant est-il important ? Si le rapport de M. ROGIER était très précis, nous attendions un compte-rendu précis également.

Mme LEMONNIER

Le travail que l'on réalisé avec l'ACMO et les différents chefs d'ateliers est très précis mais assez impossible à diffuser. Ce que vous voyez apparaître dans le document n'est que la synthèse.

M. BOISSONNET

Ce travail est suivi par notre ACMO, Alain BALDACCHINO, auteur du tableau. Le document est disponible aujourd'hui, il ne l'était pas au moment où les dossiers ont été faits. D'autre part, ce n'est pas très facile à placer dans le dossier. Je crois qu'il est consultable sous forme informatique, sur le réseau.

Mme HENOCK

Est-ce une planification ou ... ?

M. BOISSONNET

Non, non, c'est un état. Un code de couleurs indique ce qui est fait, à faire, en cours, ou qu'il n'y a rien à signaler. Vous avez ensuite un certain nombre de travaux, indiqués ici verticalement. Dans l'autre sens, vous avez les différents services de la DAMT chargés de réaliser ces choses. En lisant tout cela, vous savez exactement tout ce que la DAMT fait en matière de CHS dans les différentes parties, et en particulier au niveau des ateliers. Le rose correspond à ce qui est à faire.

Le travail fait par Alain est très utile, car il permet de suivre les actions de manière précise et détaillée. Le document est consultable par nous, afin de savoir où nous en sommes, et par vous pour la même raison. Si des choses ne figurent pas dans le tableau, nous ne les faisons pas.

Mme LEMONNIER

Ce tableau intègre les remarques de M. ROGIER et celles indiquées dans les comptes-rendus de visites effectuées à l'issue de la visite de Yann ROGIER. Il intègre aussi les remarques relevées dans le cahier Hygiène et Sécurité. Le document est donc mis à jour au fur et à mesure. Des choses passent de « A faire » à « En cours » puis « Fait ». Certaines choses ont déjà été effacées. Il y a donc moins de vert. Nous devrions laisser le vert pour être un peu plus positifs.

La synthèse est structurée par grands chapitres : informations, rappel des consignes, produits chimiques, machines outils, poussière bois, travaux et maintenance, stockage locaux vestiaires, ce sont les mêmes thèmes qui sont abordés ici et qui sont détaillés atelier par atelier. Compte tenu de la complexité du nombre de remarques relatives aux ateliers, notre outil de suivi n'est pas facilement diffusable dans le cadre d'un dossier comme celui-là. Vous avez des petits + et des petits - . C'est effectivement une synthèse à chaque fois, mais les + signifient que les choses sont plus avancées. Les – montrent qu'il reste des choses à faire.

S'agissant des habilitations électriques, nous avons beaucoup avancé, nous ne sommes plus que sur une formalisation de ces habilitations. L'information sur le montage des échafaudages a été faite, tout comme la formation CACES, nous sommes sur une formalisation des papiers. La formation « Gestes et postures PCS1 » doit être programmée. J'ai vu dans le plan de formation 2010 que des formations sont déjà programmées. Je ne sais pas si elles concernent chacun des ateliers ou si des choses doivent encore être améliorées dans les ateliers et sensibiliser les agents pour demander des formations dans ces deux thématiques. Sur les formations spécifiques aux ateliers, cela dépend des machines outils. C'est à définir par les chefs d'ateliers. Il faut savoir quel agent utilise quelle machine-outil et en fonction de cela définir les formations, si nécessaire. C'est donc un travail qui reste à faire et qui est important.

Le rappel des consignes sur les utilisations des EPI a été fait dans la majorité des cas, les consignes d'utilisation des échafaudages également, courant 2009, par Jean-Pierre CLEMENT. Le livret de circulation est en cours de validation et a représenté un travail important. L'affichage des consignes sur l'utilisation des machines n'a pas été fait à cause du grand nombre de machines. Ces choses doivent se mettre en place rapidement, au moins là où les notices sont déjà existantes. C'est plus difficile sur les machines plus anciennes. Sur les produits chimiques, l'amélioration des contenants, qui avait été soulignée par Yann ROGIER, a été prise en compte par les ateliers, avec une nette amélioration. Sur les extincteurs et les filtrations des armoires à produits, nous sommes en train d'essayer de résoudre le problème, mais il faut que nous nous rapprochions des fournisseurs de ces machines. Nous n'avons pas encore trouvé de solutions d'amélioration simples.

Des adaptations doivent encore être faites s'agissant des machines outils, des protections collectives et des EPI. Sur les maintenances, un inventaire est en cours auprès du STM pour avoir une maintenance sur l'intégralité des machines. Concernant la mise en réforme, cela dépend des ateliers. Elle n'est pas encore aboutie dans certains ateliers. Les mesures des poussières de bois ont été faites, avec une présentation de ces mesures au prochain GTP CHS. Le nettoyage des ateliers et le désencombrement des locaux d'aspiration doivent être faits. Même si un nettoyage régulier est réalisé par les ateliers, on se rend compte qu'il s'agit de quelque chose de permanent. Les locaux d'aspiration des sciures sont toujours encombrés de tasseaux, de planches, rendant le nettoyage encore plus difficile. Des travaux doivent être réalisés courant 2010 au niveau des quatre ateliers bois ayant des aspirations de sciures, notamment dans les ateliers d'installation et d'encadrement dorure.

Sur le thème des travaux de maintenance, les toilettes Rohan sont terminées. Le recueil des eaux de pluie dans les ateliers du SELEC était un souci et le travail reste à faire. Sur les diverses petites interventions, certaines ont été faites, d'autres pas encore mais une procédure est en cours de mise en place pour que les choses avancent un peu plus vite. S'agissant du stockage et le désencombrement des zones de circulation, la situation progresse, avec l'aide du SPSI. Le rangement des ateliers également. Les gens sont sensibilisés à ce sujet. Des choses ont été faites au niveau de l'aménagement des zones de repos dans certains ateliers. Par contre, il y a les gros sujets récurrents tels que la réserve du montage dessins qui reste trop exiguë. On ne trouvera pas de solutions à court terme, mais à moyen terme. Même constatation pour le vestiaire des femmes des ateliers d'installation, avec des solutions à moyen terme.

Le tableau vous apportera toutes les précisions que vous êtes en droit d'attendre.

Mme HENOCQ

J'avais une question complémentaire par rapport aux vérifications périodiques. M. ROGIER avait signalé que des contrôles étaient visuels, par exemple pour l'atelier d'installation, et devaient être soumis à des vérifications périodiques annuelles, applicables aux équipements de levage. Il me semble qu'il y a eu une visite d'inspection avec l'APAVE et je voulais savoir si cela a été intégré au nouveau marché ?

M. CLEMENT

C'est dans le lot 4 du marché. Il y a au moins une visite. Il y a une nécessité de visites une, deux ou quatre fois par an suivant le type de matériel. Mais une visite, au moins, est faite par l'organisme agréé. Le reste est à la charge de l'atelier ou des techniciens spécialisés. C'est donc bien pour la première fois cette année, cela est bien prévu et nous aurons les rapports à la fin de la période au plus tard.

Mme TAIBI

S'agissant du vestiaire, au dernier CHS, Monsieur Nee avait prêté le bureau de son adjoint, provisoirement. Il s'agit d'un provisoire permanent puisqu'il dure depuis cinq ou six ans.

Il n'est pas normal de ne pas trouver de solution. La prochaine fois, si quelqu'un vient pour qu'on lui rende service, on dira non. Il a rendu service et son adjoint ne peut pas réintégrer son bureau, qui est devenu un vestiaire. Cela fait cinq, six ans. Vous ne trouvez pas de solution, je ne comprends

pas. Un peu plus haut, vous parlez de « *diverses petites interventions* ». Si elles sont si petites, pourquoi ne sont-elles pas réalisées ? C'est incroyable ! Nous demandons des choses depuis plus longtemps, de manière récurrente. Nous pouvons, si vous voulez, sortir les PV des années passées ; nous avons l'impression de nous répéter à chaque fois. Cela fait cinq ou six ans que nous vous demandons d'avoir un vestiaire réservé aux femmes, mais il n'y a toujours rien, si ce n'est le même discours, quels que soient les administrateurs. Nous sommes là depuis longtemps et nous avons toujours le même discours. Nous avons donc toujours les mêmes questions à vous poser. C'est rébarbatif pour nous. Pour les nouveaux, peut-être pas, parce que c'est nouveau, mais en ce qui nous concerne, cela fait des années que nous demandons les mêmes choses. Les beaux tableaux roses, verts et jaunes, c'est mignon, mais si les choses ne sont pas réalisées, cela ne sert à rien.

Mme LEMONNIER

Nous sommes bien d'accord. Nous faisons suite à une visite de l'inspecteur « hygiène et sécurité », qui s'est déroulée à la mi-2008, de mémoire. Nous avons effectué des visites au début de l'année 2009, à la suite de cette première visite de M. ROGIER. Cela est la synthèse et le suivi des actions. Effectivement, des choses sont encore à faire. Certaines choses sont inscrites depuis cinq ans, mais d'autres sont plus récentes. Le fait est qu'il faut effectivement les faire, nous prenons la mesure et nous allons mettre en œuvre les solutions pour arriver à faire ces choses.

S'agissant du prêt, par le chef d'atelier, d'un bureau pour le personnel féminin, c'est très gentil de sa part. Mais ce n'est pas parce qu'on n'a pas trouvé de solutions immédiatement à la suite de son prêt qu'il faut que plus personne n'aide plus personne. Dans le bâtiment, nous avons des problèmes de place, nous ne pouvons pas pousser les murs, l'activité va croissante et tout le monde en pâtit. Nous aimerions avoir plus de place pour ranger les choses, pour circuler ou stocker.

La problématique est que nous n'avons pas encore trouvé de solutions pour ce personnel féminin. Un vestiaire a bien été créé, mais il est trop loin pour le personnel de cet atelier. On ne va donc pas lui imposer de faire le tour de la VDI pour aller se changer dans le vestiaire féminin créé dans le couloir des ateliers. Nous n'avons pas de solutions à court terme pour ce personnel.

Mme HENOCQ

L'audit VDI, etc. devait être finalisé à la fin février. Pourrions-nous avoir une copie des documents ainsi que le diagnostic Veritas que nous avons demandé lors du dernier CHS ? Vous deviez voir ce qui pouvait être exportable pour nous le communiquer... Le diagnostic Veritas handicap.

Mme LEMONNIER

S'agissant de l'audit des espaces techniques tertiaires, je n'ai pas encore reçu le document. Quand je l'aurai, je regarderai ce qui est exploitable et exportable, mais je ne l'ai pas reçu fin février comme l'entreprise me l'avait promis. S'agissant de Veritas, je n'ai pas vu le document mais je vous avais dit que je regarderai ce qui serait susceptible d'être diffusé. Il faudra que je le fasse. Mais c'est un tout autre sujet.

M. BARBARET

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce point ? Non. Dans ce cas, je propose que nous passions au point 9. Je me retourne vers les représentants du personnel pour que l'on établisse les visites qu'il serait souhaitable d'organiser.

IX. Programmes visites CHS 2010

Mme TAIBI

Je propose que nous allions visiter la salle de sport. Il y a des problèmes avec l'eau, trop chaude ou trop froide, le ménage qui est mal fait. Il serait bien d'organiser une petite visite pour répertorier tout ce qui ne va pas, en sachant que c'est un accueil de personnes différentes. L'hygiène ne semble pas respectée au niveau des douches. Le ménage n'est pas bien fait dans la salle de sport. Je parlais notamment des douches froides... Je trouve que ce n'est ni fait ni à faire. Je ne sais pas comment est fait le ménage. J'aimerais bien voir. Les femmes qui sont là se désolent de cet état des choses.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Je ne suis pas sûre que ce soit dans les compétences du CHS puisqu'on ne traite pas des conditions de travail. En revanche, ce sont des préoccupations qu'il faut prendre en considération, du côté de la DAMT, en faisant un contrôle de la situation des locaux en termes de ménage. En fonction des signalements, nous ferons un retour pour la prochaine réunion.

M. BARBARET

D'accord. Effectivement, il s'agit davantage du contrôle de la qualité du nettoyage que des conditions de travail stricto sensu. Parmi les autres propositions, nous avons les visites CHS 2010.

Mme HENOCQ

Nous en avons déjà parlé dans le cadre du groupe permanent, à propos du bilan de la première année du projet social. On avait proposé de faire une visite pour le montage de la prochaine exposition temporaire au niveau du hall Napoléon. M. ROGIER avait peut-être précisé mais je l'ai oublié ! C'est pertinent d'intervenir sur quelle période ?

M. ROGIER

Je vous avais recommandé la période charnière de fin de montage de la scénographie et début d'arrivée des œuvres.

M. BARBARET

Combien de personnes y a-t-il lors d'une visite CHS ?

Mme COTTEVERTE

Une bonne dizaine.

M. BARBARET

Vous essayez de voir. Il faudra organiser une visite au moment un peu crucial, qui est la fin des travaux.

D'autres propositions ou suggestions ? Nous avons noté ces points. Je vous propose de passer aux questions diverses.

X. Questions diverses

M. MARTIN

Ma question concerne les jardins. Je vais peut-être passer la parole au spécialiste qui est parmi nous. Il s'agit du problème de l'inondation de la station de pompage.

M. BOYER

Cela concerne un incident qui s'est produit il y a une semaine au jardin des Tuileries, relatif à l'inondation de la station de pompage, dû à un défaut de maintenance de l'entreprise CEGELEC. La station de pompage est très onéreuse, cela représente des sommes très importantes. Depuis que je travaille au jardin des Tuileries, c'est la troisième conception de station de pompage, car les deux autres projets ne se sont pas révélés efficaces et cela coûtait beaucoup d'argent. Lorsque la troisième station de pompage a été mise en service il y a trois ans par l'entreprise SIREVE, qui avait les compétences pour assurer la maintenance de cette station, nous avons envoyé des courriers, car nous savions que CEGELEC n'avait pas les compétences requises. Je ne sais pas qui assure les suivis de marché des entreprises mais nous trouvons que cela est dommage que la station soit hors service. Dans quels délais cette station peut-elle remise en service, en sachant qu'elle sert aussi à atténuer les poussières du jardin des Tuileries ? Nous sommes chanceux d'avoir un hiver marqué et prolongé mais si la température était de 15 °C supérieure, l'état des pelouses poserait problème.

Il faut savoir que la maintenance de la station de pompage doit être faite par un technicien qualifié. C'est un travail d'hydraulicien, ce ne n'est pas de la simple plomberie.

M. CLEMENT

Nous avons fait un diagnostic sommaire mais, à mon avis, précis de la cause. C'est une défaillance de plomberie traditionnelle, malheureusement. Il ne s'agit pas d'une défaillance de l'entretien de matériel spécialisé. L'entreprise CEGELEC est clairement désignée. En l'occurrence, il lui a été demandé de faire une déclaration à son assureur puisqu'il n'y a aucun doute possible pour nous sur la cause. Malheureusement, cela met en péril des installations plus sophistiquées mais ce n'est pas la gestion des installations sophistiquées qui a provoqué l'inondation, c'est d'une rupture de canalisation, tout ce qu'il y a – excusez-moi l'expression – « de plus bête », et donc d'une défaillance franche de plomberie, telle que nous l'avons identifiée. Il a bien été demandé à l'entreprise CEGELEC, par rapport aux besoins du service des jardins et donc aux besoins des jardins, de prendre toute disposition, y compris provisoire, c'est-à-dire si on ne peut pas filtrer l'eau comme on le souhaiterait qu'on ait au moins des dispositions provisoires pour permettre au service d'assurer la partie arrosage et l'entretien des bassins. Cela est bien pris en compte. C'est une défaillance franche qui n'est pas liée au niveau de qualification de l'entreprise.

M. BOYER

Si des démêlés apparaissent à cause de l'assurance, cela ne risque-t-il pas de prendre du temps ?

M. CLEMENT

Non, il s'agit directement d'une demande de prise en charge. De toute façon, si l'entreprise n'agissait pas, nous appliquerions les clauses de marché en substituant le marché à l'entreprise au profit d'une autre société « à ses frais et risques » selon l'expression consacrée. C'est malheureusement un sinistre classique, mais particulièrement mal placé au vu de la qualité du matériel installé.

M. MERLET

Avez-vous un calendrier des interventions de l'entreprise CEGELEC pour effectuer les réparations ?

M. CLEMENT

Oui, nous l'avons établi d'office en disant qu'il fallait pouvoir arroser immédiatement. Je n'ai pas le message en tête exactement, mais les instructions données à l'entreprise CEGELEC ressemblent beaucoup à l'intervention du représentant du personnel. Nous avons dit exactement la même chose, c'est-à-dire de prendre des dispositions immédiates provisoires. On sait que la station en tant que station sophistiquée ne va pas redémarrer tout de suite. Ils font des raccordements provisoires, ils font comme ils l'entendent et d'ici quelques semaines – ce n'est pas d'ici quelques mois, sinon, la végétation a le temps d'en pâtir – nous devrions pouvoir profiter de ces dispositions provisoires et nous allons nous y attacher.

M. MERLET

Il a été dit tout à l'heure que l'entreprise CEGELEC ne serait pas peut-être pas compétente pour gérer complètement la maintenance. Est-ce que vous...

M. CLEMENT

Non, il n'y a pas de problème de compétence. Toute entreprise détentrice d'un marché et qui a un certain nombre de choses dans son parc peut faire elle-même sous-traiter par une entreprise plus compétente. Je vais vous donner un autre exemple qui n'a rien à voir. L'entreprise qui gère la climatisation du Louvre s'occupe de tout, y compris la climatisation de la Joconde. Or, moins de dix personnes savent se servir de la climatisation de la Joconde, par conséquent, l'entreprise sous-traite à qui elle juge utile. Ce n'est pas un problème de compétence générale quand il s'agit d'une société, qui est en fait une société très importante, avec toutes sortes de filiales, regroupant toutes les compétences possibles et imaginables. Le problème n'est pas la compétence de l'entreprise CEGELEC mais plutôt les moyens mis en œuvre par cette entreprise.

Mme HADBI

Ma question concerne la liste des fontaines à eaux. Pourrions-nous l'avoir ? Tout le monde utilise ces fontaines, très pratiques, mais il nous faudrait une liste, afin que chacun sache où aller. Cela concerne notamment le personnel de la surveillance. Apparemment, les personnes viennent toujours à la même, il faudrait donc qu'il y ait une liste.

Mme LEMONNIER

Les fontaines sont gérées par l'atelier de petite maintenance. J'imagine qu'ils ont une liste exhaustive de l'emplacement de chacune des fontaines. Je pense que vous voulez savoir où se trouvent les fontaines les plus proches de l'endroit où vous vous trouvez.

Mme HADBI

On pourrait en mettre davantage à proximité du personnel de Main Sécurité, en placer une à la VDI.

Mme LEMONNIER

D'accord, nous allons regarder.

Mme HADBI

Il faudrait que ces fontaines soient à disposition partout dans l'établissement. Du moins aux endroits possibles.

Mme LEMONNIER

Oui, il en faut davantage à disposition. Nous allons regarder la liste et les emplacements pour voir quels sont les manques éventuels.

Mme TAIBI

Mardi dernier, ma collègue s'est aperçue à 11 heures que de l'eau s'écoulait au-dessus du plafond, au noyau 5 de l'aile Richelieu, où se trouvent les bureaux de régions. Ma collègue s'est demandé d'où venait cette eau, elle a fait des recherches. Pour trouver d'où venait cette eau, elle a appelé CEGELEC, qui n'a pas trouvé l'origine de l'écoulement. On a ensuite fait appel aux pompiers, qui ont cherché la fuite. Mais on s'est finalement aperçu que les gens en charge du ménage ont jeté un seau d'eau, avec une odeur d'ammoniac, dans les RIA. Nous avons contacté la société, dont le chef devait venir ici pour faire une constatation. Ma collègue a demandé aux pompiers d'écrire à la société de ne pas se servir des RIA, qui ne sont pas là pour cela. Souvent, nous avons des dégorgements, de l'eau stagnante, qui sent mauvais. Ils jettent donc cette eau là. Nous ne savons pas quoi faire. Le chef de Sin&Stes n'est jamais venu, ne s'est jamais déplacé, et ce sont les pompiers qui se sont occupés de cette histoire de RIA inondé par un seau d'eau de ménage.

M. CLEMENT

Je n'ai pas de réponse puisque j'entends en séance ce qui est dit, je n'ai aucun rapport en interne.

Mme TAIBI

Vous ne pouvez pas avoir le rapport puisque le chef n'est pas venu.

Capitaine DUARTE

Nous savons que Sin&Stes utilise les robinets d'incendie armés pour faire le ménage et nous nous battons depuis de nombreuses années contre cette pratique. Les robinets d'incendie armés sont des équipements concourant à la sécurité incendie du site et ne devraient pas être utilisés pour d'autres choses. Le SPSI a eu de nombreux écrits, de nombreuses discussions, notamment avec M. HEBERT, de la DAMT, qui utilise également les robinets d'incendie armés mais pour d'autres choses. J'espère que le fait que cela soit évoqué aujourd'hui en CHS nous permettra d'obtenir gain de cause sur le fait que les robinets d'incendie armés ne doivent être utilisés que dans le cadre de la sécurité incendie et en aucun cas pour du nettoyage. De plus, lorsque ces robinets sont utilisés par le personnel de Sin&Stes, ce n'est pas de manière correcte et ils sont rapidement dégradés. Il convient de respecter une manière d'utilisation, il faut les laisser en eau hors pression, ce qui nécessite une manipulation. Les techniciens de Sin&Stes ne connaissent pas cette manipulation et provoquent une dégradation rapide de ces robinets incendie armés. Cela explique les mauvaises odeurs dont beaucoup d'agents se plaignent régulièrement. Nous allons refaire le nécessaire pour solliciter l'aide, à nouveau, de la DAMT en rapport avec ce dysfonctionnement d'utilisation d'un matériel de sécurité incendie.

Mme ETIENNE-BOISSEAU

Existe-t-il une signalétique pour préciser les conditions d'utilisation de ces RIA ?

Capitaine DUARTE

Cela a été évoqué à une époque. Michel HEBERT nous a sollicités il y a plus d'un an en nous demandant de valider l'utilisation des robinets d'incendie armés pour le nettoyage. Nous avons refusé de le faire, nous lui avons expliqué la raison. Nous avons eu un profond désaccord avec ce monsieur sur cette utilisation. À l'époque, nous lui avons dit que cette utilisation n'était pas normale et qu'il convenait d'afficher une signalétique expliquant que l'utilisation des robinets d'incendie armés était interdite. À ma connaissance, cela n'a toujours pas été fait.

M. CLEMENT

A priori, les rappels nécessaires seront faits. S'il faut compléter la signalétique, nous le ferons.

Capitaine DUARTE

Une partie de la signalétique a été mise en place, notamment à Napoléon, car c'est dans cette zone où nous savons que les robinets étaient le plus souvent utilisés par le personnel de Sin&Stes et l'endroit où nous avons constaté le plus de fuites et de dysfonctionnements. Maintenant, est-ce que la signalétique a été mise en place partout dans l'ensemble du musée ? Je n'en suis absolument pas convaincu.

Mme TAIBI

Il ne s'agit pas seulement de la signalétique. Quand un marché a été fait avec une société extérieure, comme cela a été fait par exemple pour les roulants en VDI, un petit livret a été fait. C'est quelque chose que nous demandions depuis longtemps. Ils se croyaient dans un rallye. Bref, je suis désolée, mais vous avez un contrat avec la maintenance, vous avez des chefs, avec qui on

parle, ils ne nous écoutent pas. Nous n'avons pas le pouvoir. C'est tout de même vous qui détenez les marchés. Je suis désolée, vous êtes contractant, vous pouvez défaire un contrat.

Mme LEMONNIER

Avant de défaire un contrat, nous allons rappeler les clauses contractuelles.

Mme TAIBI

Excusez-moi, je termine mon propos. Vous avez un marché public, un contrat et un cahier des charges. Je ne comprends pas. Franchement, le l'ai déjà dit et je le répéterai : on a l'impression que le Louvre est le prestataire de tous les prestataires extérieurs. À un moment, il vous faut prendre vos responsabilités. Vous avez un contrat et vous allez jusqu'au bout. Vous avez un cahier des charges et vous allez jusqu'au bout. Cela fait des années que nous nous battons avec Sin&Stes, ce n'est pas normal. Le jour où il y aura le feu, nous n'aurons plus de RIA pour le combattre. C'est tout !

Mme LEMONNIER

Juste cette intervention pour préciser que Sin&Stes quitte nos murs le 31 mars. Le 1^{er} avril 2010, un nouveau prestataire prendra la place de Sin&Stes, avec une reprise du personnel, mais nous n'aurons plus Sin&Stes comme entreprise de nettoyage.

M. BARBARET

Pour conclure ce point, je crois qu'il faudra effectivement retenir l'appel à l'ordre du prestataire, en l'occurrence, ce ne sera pas un rappel, mais un appel à l'ordre, du nouvel intervenant. D'autre part, effectivement, il faudra ensuite faire un effort de signalétique pour rebondir sur ce que disait le capitaine DUARTE. Il y a le prestataire propreté mais, si je comprends bien, des intervenants du musée peuvent être amenés à utiliser les RIA pour d'autres fonctions.

M. CLEMENT

Cela est du passé. Les questions évoquées par le capitaine DUARTE sont réglées.

M. BARBARET

D'accord. Nous retenons donc l'appel à l'ordre et la signalétique.

D'autres questions ?

M. MERLET

Il ne s'agit pas d'une question mais plutôt d'un témoignage. Le dysfonctionnement dont je vais parler est peut-être isolé, je ne vais donc pas trop insister. En tant qu'agent du musée, j'ai assisté à des travaux ces derniers mois qui étaient pour le moins incongrus dans la façon dont ils étaient menés. C'est indiqué dans le point des suivis du CHS, en l'occurrence l'écoulement de café dans un bureau du service de la vente. Je vais juste faire une chronologie très rapide et vous allez comprendre où je veux en venir.

Depuis trois ou quatre ans, des écoulements de café proviennent de la cafétéria située à Pyramide. Ces écoulements descendent dans l'un des bureaux du service de la vente, situé juste en dessous. Les écoulements passaient, il y en a encore quelques jours, par le plafond, descendaient dans un placard, inutilisé et inutilisable depuis des années du fait de cet écoulement, car le bois, le plafond, les murs étaient abîmés. Cela a été dit plusieurs fois, les différents ACMOs ont été alertés à plusieurs reprises au cours des deux ou trois dernières années. L'année dernière, courant décembre, le placard a été changé, ainsi que le faux plafond et les dalles du sol, abîmées par l'écoulement. Mais une semaine après, l'écoulement a repris. Le placard est donc toujours inutilisé.

J'espère qu'il s'agit d'un incident isolé dans le musée. J'ai cru comprendre que le placard avait été changé par une entreprise extérieure. Première remarque : nous n'avons jamais demandé que le placard soit réinstallé, au contraire, nous avons plutôt demandé à laisser l'espace libre pour gagner un peu de place. Les gens de la société ont répondu qu'il leur avait été demandé de changer ce placard, mais après avoir interrogé les responsables présents dans le bureau, personne n'avait officiellement demandé le changement de placard. Première étrangeté. Deuxième étrangeté, le placard a été changé et la place nettoyée sans s'assurer que le problème de l'écoulement avait été résolu. Nous pensions que comme le placard avait été changé, la fuite elle-même avait été obstruée. Mais quand nous avons vu qu'elle reprenait de plus belle, nous avons découvert que la fuite n'avait pas été réglée. Quand nous l'avons fait remarquer dans la semaine qui a suivi, il nous a été répondu que ce problème de fuite ne pouvait pas être réglé, car le Louvre ne peut pas faire intervenir sa propre société sur cette partie de la tuyauterie, dépendante de la cafétéria.

On a assisté à une déconnexion complète dans les travaux et dans la manière dont ils étaient menés. Au lieu d'avoir une vue générale du problème, on a changé de placard et on ne s'est pas intéressé à l'origine de la fuite. On se retrouve aujourd'hui dans la même situation. La fuite a cessé depuis quelques jours puisque des travaux sont actuellement menés. Comme il est indiqué dans le document, ce problème devrait – au conditionnel – être réglé au second semestre 2010 car la source de la fuite serait déplacée. Je n'attends pas de réponse, c'était juste un témoignage d'un agent du musée qui assiste à quelque chose qui lui a semblé complètement incongru. Je ne suis pas le seul, dans tout le service, dans tous les bureaux, quand on a vu cela, c'est un gâchis de temps et d'argent important, à l'heure où l'on nous parle de restrictions budgétaires.

Mme LEMONNIER

C'est la problématique du bar d'ELIANCE, dont la tuyauterie fuit. Il y avait un dysfonctionnement sous son plancher. A chaque fuite, nous le signalions à ELIANCE afin qu'ils réparent les choses. Nous avons cru à un moment que les choses étaient suffisamment réglées pour qu'on puisse refaire le placard qui, de toute manière, était absolument dégradé. Le fait est que le dysfonctionnement a resurgi dans le bar Eliance et le problème ne sera résolu que lorsque les travaux de déplacement du bar auront lieu. Dans nos relations avec ELIANCE, il serait bien de leur dire de ne pas répéter le dysfonctionnement technique dont ils sont responsables. Il s'agit d'une obstruction de leur système d'évacuation. On s'en rend compte lorsqu'il y a un écoulement dans le bureau situé à l'étage inférieur.

M. MERLET

Pour m'être renseigné, je connaissais l'origine du problème. En l'occurrence, il s'agissait juste d'une remarque, consistant à dire qu'une société extérieure est intervenue en un lieu alors même que personne ne l'avait demandé. Je parle ici du changement de placard. Nous avons demandé que la fuite soit contenue mais pas que le placard soit remplacé. En termes de gestion d'espace,

d'ergonomie du lieu, il aurait été préférable d'enlever ce placard. C'est un lieu qui connaît un nombre important de passages. Aucun chef de service n'a demandé le remplacement de ce placard. Les travaux ont eu lieu alors qu'on ne s'était pas vraiment assuré de visu, de façon absolue, que la source du problème avait été résolue, c'est une autre incongruité. Nous espérons que cela ne se répète pas en d'autres lieux du musée, et de façon fréquente. Je voulais juste aller dans ce sens.

M. BARBARET

Le café doit aller dans les tasses et pas dans un placard dont on ne veut même pas !

M. GUILLAUD

Au niveau des travaux effectués sur le côté droit de la cour carrée, serait-il possible de demander un blocage de la porte ? La porte rotative en acier est sur roulettes et lors de grands vents, la porte se rabat, car elle n'est pas bloquée. C'est un énorme volet, de trois ou quatre mètres de long, en tôle, sur roulettes et qui se rabat. Quand on vient de la pyramide, sur la droite, juste avant la porte des arts, des travaux ont lieu et sont bloqués par des plaques en tôle.

M. CLEMENT

Il s'agit de la partie ouvrante de la palissade de chantier.

M. GUILLAUD

Oui, c'est la partie ouvrante. La porte se rabat lorsque le vent est fort, ce qui n'est pas agréable pour le public car la taille et le poids de cette porte sont importants. Quand il y a du monde, des travaux, à mon avis, cela est bloqué, mais là, à midi, il n'y avait personne.

M. BARBARET

Nous prenons note de cette information. Souhaitez-vous poser d'autres questions ? M. MARTIN ?

M. MARTIN

Pour rester au même endroit, celui de la cour carrée, j'aimerais savoir si le Louvre a une responsabilité en cas d'accident d'un ouvrier ? Est-ce seulement la société qui emploie cet ouvrier qui est responsable ?

M. BARBARET

A quel endroit, cela se situe-t-il ?

M. MARTIN

La cour carrée. Il y a un gros montage en ce moment.

M. BARBARET

Cela concerne l'évènement Louis Vuitton.

Musée du Louvre

M. MARTIN

C'est cela. Le Louvre n'a pas de responsabilité, me semble-t-il.

M. BARBARET

C'est une bonne question.

M. MARTIN

Il faut les voir car lorsqu'ils montent des choses, c'est un peu tout et n'importe quoi. Les règles de sécurité ne sont pas vraiment respectées. Aucun casque en haut des élévateurs, des gens travaillent en hauteur sans harnais...

M. BARBARET

Il s'agit d'un usage locatif de l'espace, ils sont maîtres d'ouvrage.

M. MARTIN

N'y a-t-il pas une jurisprudence ?

M. BARBARET

Il y a un cahier des charges sur les conditions d'utilisation lorsqu'on loue un espace. En tout état de cause, outre les stipulations de ce cahier des charges, le respect du Code du travail s'impose. Nous veillerons à ce que cet ensemble de règles soient rappelées aux entreprises qui interviennent sur le domaine du Louvre.

Mme COTTEVERTE

C'est un chantier clos et normalement, il doit y avoir un SPS en charge d'élaborer...

Capitaine DUARTE

Lorsque des agents constatent ce genre de chose, ils doivent nous appeler, car nous nous occupons de tout ce qui est relatif aux permis de feu et aux conditions de travail au sein de l'établissement. Si vous constatez quelque chose qui peut présenter un danger, appelez le SPSI, nous irons sur place. Si nous constatons un danger, nous faisons appel au responsable de la société en charge du montage afin de corriger le mauvais comportement.

M. MARTIN

... Il m'est déjà arrivé d'aller voir les gens en leur disant de porter un casque, mais ils n'en tiennent pas compte !

M. BARBARET

Merci capitaine. Nous le notons. Il est important de savoir qu'un interlocuteur peut intervenir au titre de la responsabilité générale du site. D'autres questions ?

M. GUILLAUD

Au dernier CHS, j'avais émis le souhait de revoir le plan de déneigement au jardin des Tuileries. Mme LEMONNIER en avait pris acte. J'aimerais savoir quand nous pourrions planifier ce genre de travail, de manière à ce que cela soit anticipé pour l'hiver prochain. Nous avons encore un laps de temps assez long, l'hiver n'est pas fini...

Mme LEMONNIER

Nous avons répondu, notamment là où un souci avait été signalé cet hiver, au niveau de l'escalier qui va du Jeu de Paume à la voie publique. Effectivement, on déneige en sable au Jardin des Tuileries pour ne pas abîmer les terrains naturels. Mais s'agissant de l'escalier, qui donne sur la voie publique et où les marches sont très enfoncées, nous avons décidé de le passer en salage pour que ce soit plus efficace et que les gens ne glissent pas sur les marches détériorées, en attendant d'avoir un changement de ces marches. À la suite du dernier CHS, en regardant ce souci, nous avons changé la procédure de déneigement de cet escalier en particulier, qui était le plus embêtant.

M. GUILLAUD

Ce que je voulais dire, c'est qu'il faudrait un plan de déneigement complet, précisant les mesures d'intervention avant l'ouverture du jardin. Nous devons savoir quels moyens seront disponibles ainsi que la répartition des tâches.

Mme LEMONNIER

Nous verrons cela avec la nouvelle entreprise. Le déneigement est aussi important sur la cour Napoléon et la cour carrée et la rampe de l'Oratoire. Nous informerons la nouvelle entreprise.

M. GUILLAUD

Mais les gens de la nouvelle entreprise viendront voir les jardiniers pour avoir des outils. Quand la neige est présente, les jardiniers peuvent déneiger avant de vaquer à leurs occupations, pas dans le jardin, mais ils en profitent pour effectuer la maintenance du matériel. Je pense qu'en tant que jardinier, on se doit aussi d'aller dehors pour les déneigements.

Mme LEMONNIER

Nous ferons ce point en septembre, avec les représentants de la nouvelle entreprise.

M. BARBARET

Pour des raisons d'enregistrement, mais également de sérieux de la réunion, je vous propose d'éviter les chuchotements.

Mme TAIBI

Avant, un téléphone était disponible à chaque entrée de région. Quand on a des assemblées générales ou des préavis de grève, on est devant la mezzanine et on appelle les agents en fonction de leur présence. Ce téléphone nous permettait de donner l'affectation à la personne qui était dans le bureau. Ces téléphones ont disparu. Il y a toujours le contrôle, mais quand les contrôleurs

reprennent leur place, on est déplacé, sans la possibilité d'avoir un téléphone. On avait demandé cette réinstallation du téléphone. Il y a l'emplacement, il y a les fils, il y a tout, et nous ne comprenons pas pourquoi il n'y a pas de téléphone. Cela nous arrangerait.

Mme NATACHA MOREAU

Il n'y a pas de raison particulière expliquant le retrait de ce téléphone. Je pense que cela était lié à une maintenance. Effectivement, des téléphones étaient présents à ces emplacements. Ils ont été retirés lors de l'installation des lecteurs de badges.

Mme TAIBI

Cela a été retiré après. Sinon, il serait bien d'avoir un portable pour pouvoir alerter directement les agents.

Mme NATACHA MOREAU

Cela me semble plus difficile, ne serait-ce qu'en termes d'emplacement et de réseau. En l'occurrence, nous n'avons pas forcément de prise réseau ni d'emplacement. On peut peut-être se poser la question de réinstallation de téléphones.

Mme TAIBI

Franchement, c'était bien, cela nous arrangeait. Là, nous n'allons pas prendre le téléphone des contrôleurs puisqu'ils sont là et qu'ils veulent faire leur travail.

Mme NATACHA MOREAU

Effectivement, avant 9 heures, jusqu'à 9 h 15, vous pouvez utiliser les postes téléphoniques à l'arrière des contrôles. Mais ensuite, ça peut effectivement poser problème. Cela doit être étudié, mais je ne pense pas qu'il y ait des raisons techniques nous empêchant de le faire.

Mme TAIBI

Cela concerne les trois mezzanines.

M. BARBARET

S'il est possible de les remettre, cela ne doit pas coûter bien cher.

Merci à tous d'être venus et à bientôt.

En l'absence d'autres questions diverses, le président lève la séance à 17 heures.

Musée du Louvre

Le Président
Hervé BARBARET

Le Secrétaire
Jean-Marc IROLLO

Le Secrétaire adjoint